

# TRIBUNE DES ATHÉES

NUMÉRO 144

44<sup>ème</sup> année

2014 / 1

Fondateurs : Albert Beaugnon et Auguste Closse

Directeur de la publication : Johannès Robyn    Secrétaire de rédaction : Jean-Max Capmarty

ISSN : 0222-5816    Maison des associations, 15 passage Ramey BT64 75018 Paris

PARAÎT 4 FOIS PAR AN – ABONNEMENT 20 EUR - UNION DES ATHEES - C.C.P. : 1560-00X CLERMONT FD

SITE INTERNET : <http://atunion.free.fr>

E-MAIL : [robynjohannes@gmail.com](mailto:robynjohannes@gmail.com) - [jean-max.capmarty@numericable.com](mailto:jean-max.capmarty@numericable.com)



## Islamiste, criminelle, terroriste, qui suis-je ?

### DANS CE NUMERO :

Une manière différente de concevoir l'athéisme (Michel Thys) p. 3  
En quoi l'athéisme doit être militant (Laurent Galley) p. 6  
L'innocence de l' Occident (Un correspondant canadien) p. 9  
Polémique (Michel Onfray) p.12  
Une débaptisation à rebondissements (La presse) p.14  
Tolérance islamiste (Le web) p.15

Notre dernière liberté (Max Bayard) p.15  
Entre deux néants (Henri Blandin) p.16  
Les Brèves de Max Bayard p.18  
Voltaire (R.Roze des Orçons) p.20  
Laïcité révolutionnaire (Max Bayard) p.21  
Hommage à Jean Meslier (R.Roze des Orçons) p.22

**LIVRES DISPONIBLES à l'Union des Athées** (en fonction du stock restant) Livrés après paiement, port en sus. Commandes à l'adresse de l'Union des Athées, comme figurant en bas à droite.

**Libellez les chèques au nom de l'Union des Athées s.v.p. !**

ANTHOLOGIE DES SANS DIEU	EUR 5,00
JEHANNE LA PUCELLE (F. Maquet)	5,00
L'ATHÉE (J. Nicolet)	5,00
ET VOILÀ POURQUOI ILS NE CROIENT PLUS (H. Goutemiel)	5,00
CE QUE J'AI CRU, CE QUE JE CROIS (Lemestre)	5,00
CE DONT JE SUIS SÛR (J.Bournisien)	5,00
ENQUÊTE SANS SALAMALECS CHEZ MAHOMET (Saint Damien)	10,00
ÉGLISE, QU'AS-TU FAIT DE L'ÉVANGILE DE LA VIE (B.Alexandre)	27,00
CRÉATION OU ÉVOLUTION ? (B. Alexandre)	22,00
LA SCIENCE ET LE CRÉPUSCULE DES DOGMES (B. Alexandre)	29,20
L'ABSENCE D'ÊTRE DE DIEU	18,00
NOTRE EGLISE A NU	5,00

**ANTHOLOGIE DES ATHÉES  
ET DES SANS DIEU  
À LIRE  
À OFFRIR  
À MÉDITER  
48 pp € 5,00**

**EST-CE QUE JE SUIS A JOUR DE MA  
COTISATION OU DE MON ABONNEMENT ?**

**Vous posez fréquemment cette question**

**VOUS AVEZ LA REPONSE !**

*Sur l'étiquette, le 1<sup>er</sup> nombre à gauche est, sauf erreur, celui de l'année de votre dernier abonnement. Si ce sont des zéros, c'est qu'il y a (très) longtemps que vous n'avez plus rien payé. Le nombre juste à côté, la dernière année pour laquelle vous êtes en règle de cotisation.*

*Le(s) nombre(s) à droite, mentionne(nt) votre (ou vos) numéro(s) d'adhésion éventuel(s).*

**Attention : lisez l'information importante en page 3**

**Pour des raisons de commodité de gestion,  
l'année de l'abonnement est l'année civile  
au cours de laquelle vous avez payé.**

**Tout courrier doit être envoyé à l'adresse ci-contre, sauf en cas de correspondance privée avec un membre du bureau.**

**Dans ce cas ne mentionnez que le nom du destinataire, à l'exclusion de toute autre indication du genre : Union des Athées ou Tribune des Athées.**

**Donnez dans votre courrier, si vous le voulez bien, votre n° de téléphone ou votre adresse électronique.**

**BUREAU DE L'UNION DES ATHÉES**

**élu à l'assemblée générale du 15 juin 213 :**

Johannès Robyn, Président,  
11, rue du Grand Hospice, B - 1000 BRUXELLES, Belgique.  
e-mail : johannesrobyn@gmail.com tél/fax : (0032) (0)2 217 90 49

**Attributions décidées**

**lors de la séance de bureau du 16 juillet 2013 :**

Victoria Thérème, Vice-Présidente,  
courriel : victoria.therame@orange.fr  
Jean-Max Capmarty, secrétaire / trésorier  
courriel : jean-max.capmarty@numericable.com  
Raymond Roze des Ordons, relations publiques  
courriel : r.rozedesordons@wanadoo.fr  
Grignon Jean-Pierre, webmestre  
Jean-Claude Dubois, asministrateur

**Abonnement annuel (4 N<sup>os</sup>) à la "Tribune des Athées"**

- en **France**, de **20, 00 EUR** à virer au compte  
"Union des Athées", CCP 1560-00 X CLERMONT FD ;  
- en **Belgique**, de **20,00 EUR**, à virer au compte bancaire :  
"Union des Athées", 310 1183570 62 ;  
CODE IBAN : BE51 3101 1835 7062 CODE BIC : BBRUBEBB  
avec la mention : "**abonnement**" (préciser l'année)

Les **cotisations (15, 00 EUR)** (et les dons...) peuvent se faire sur les mêmes comptes, avec la mention : "**cotisation**" (+ année).  
On peut aussi envoyer des **chèques**, au nom de :  
"Union des Athées" - En France, à notre adresse ci-dessous  
- En Belgique, au président.

**Si vous ne savez plus si vous avez payé votre cotisation  
ou votre abonnement à la "Tribune", voyez l'étiquette  
ou informez-vous par mail auprès du trésorier  
ou lisez l'encadré ci-contre**

**Tous les chèques et virements doivent être  
libellés à l'ordre de "l'Union des Athées".**

**Les articles signés ne reflètent que l'opinion de leurs  
auteurs et n'engagent aucunement l'Union des Athées.**

**L'UNION DES ATHÉES A UNE SEULE ADRESSE :**

**UNION DES ATHÉES  
BOITE N°64  
MAISON DES ASSOCIATIONS  
15 PASSAGE RAMEY  
75018 PARIS**

**INTERNET**

Visitez notre site  
<http://atunion.free.fr>  
<http://athees.fr>  
<http://athees.be>

Participez à notre groupe de discussion  
<http://fr.groups.yahoo.com/group/athees>

## UNE MANIÈRE DIFFÉRENTE DE PROMOUVOIR L'ATHÉISME ?

Michel THYS

Comment se fait-il qu'au niveau mondial, la majorité des humains persiste à croire en un dieu qui n'a pourtant jamais donné le moindre signe concret et indéniable de son existence réelle, à s'adresser de manière anthropomorphique à un prophète qui n'a jamais rien écrit, ni même dit tout ce qu'on lui a fait dire, et à se soumettre à des textes « sacrés » manipulés au cours des siècles ?

Et pourquoi tant de croyants se cramponnent-ils à leur foi ? Sans doute notamment parce qu'il y a génétiquement, en tout être humain, une composante irrationnelle inhérente à l'évolution de son cerveau émotionnel, qui anesthésie à des degrés divers son cerveau rationnel, et aussi parce que cette prédisposition atavique, loin de se limiter par exemple au « coup de foudre amoureux », est exploitée depuis toujours par les religions et par les sectes, pour maintenir leur mainmise sur les consciences.

Mais la virtualité à imaginer des dieux protecteurs, puis un seul, ne s'actualise que si des parents croyants la développent dès la prime enfance, en l'absence de tout esprit critique, et si elle confortée ensuite par un milieu croyant unilatéral. La preuve, *a contrario*, c'est que les enfants de parents athées le seront aussi, sauf influences parasites.

Certes, comme le confirme le rapport 2012 (80 pages !) de « *l'Observatoire des religions et de la laïcité* » de l'Université Libre de Bruxelles :  
([http://www.o-re-la.org/index.php?option=com\\_k2&view=item&id=619:rapport-orela-2012-les-religions-et-la-la%C3%AFcit%C3%A9-en-belgique&Itemid=85&lang=fr](http://www.o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=619:rapport-orela-2012-les-religions-et-la-la%C3%AFcit%C3%A9-en-belgique&Itemid=85&lang=fr))

*« dans la plupart des pays intellectualisés, la religiosité est en chute libre et l'athéisme progresse, sauf bien entendu en terre d'islam, cette religion imposant une soumission totale au coran, à la charia, etc., et occultant totalement l'existence des autres religions et surtout des options non confessionnelles. Ces dernières sont même occultées aux U.S.A. et au Québec (dont l'hypocrite cours d'« Ethique et Culture Religieuse » a été jusqu'à expurger la notion d'athéisme !). »*

Mais le déclin des religions est-il une raison pour attendre dans l'indifférence que les croyances religieuses disparaissent d'elles-mêmes, au fil des générations ? Je pense que non, d'autant plus que les prétentions hégémoniques de l'islam et le prosélytisme du protestantisme évangélique et du catholicisme évangéliste sont de plus en plus virulents. Comment mieux les combattre ?

Autant toutes les religions me semblent condamnables du fait qu'elles imposent leur « Vérité » exclusive et sont donc à l'origine de l'intolérance, autant

le droit de croire en un dieu est, et reste, à mes yeux, légitime et respectable, surtout si c'est après avoir pris connaissance des autres options religieuses et surtout non confessionnelles.

Il est de toute manière vain de tenter de convaincre un croyant que sa foi lui a été imposée précocement et affectivement, et que son dieu n'a donc qu'une existence subjective, imaginaire et illusoire : il doit en effet le découvrir et s'en convaincre par lui-même, à son rythme, ou alors jamais, ce qui reste évidemment son droit.  
« *On ne fait pas boire un cheval qui n'a pas soif... !* ».

C'est pourquoi, par simple honnêteté intellectuelle, les athées me semblent avoir le droit et même le devoir de faire découvrir sans prosélytisme aux croyants qui le souhaitent les horizons philosophiques qui leur ont été volontairement occultés ou dénigrés par les religions : l'humanisme laïque, la morale laïque, la spiritualité laïque, ...

Mais pour que la liberté constitutionnelle de croire ou de ne pas croire devienne plus effective que symbolique, je crains qu'il ne soit pas suffisant de réclamer l'inscription du principe de la laïcité (politique, à la française) dans la Constitution, ni de combattre le dogmatisme religieux, ni même de dénoncer les tentatives de re-confessionnalisation des consciences, de réinvestissement de l'espace public, notamment médiatique, et de re-cléricalisation de la politique, notamment européenne.

Je pense qu'en outre, notre système éducatif devrait promouvoir *légalement* l'esprit critique et le libre examen, y compris dans l'enseignement confessionnel. Il est en effet inadmissible, du moins à mes yeux, que l'actuelle conception laxiste et électoraliste de la tolérance et de la neutralité permette encore à l'enseignement catholique de rester dispensé de l'obligation de neutralité imposée à l'enseignement officiel belge.

Depuis l'apparition d'écoles « ghettos » dans certains quartiers, l'enseignement catholique (qui n'a jamais modifié son projet pédagogique évangéliste, seulement devenu plus hypocrite) devient de plus en plus élitiste, communautariste et obsolète.

Il importe donc d'adapter à notre époque l'article 24 de la Constitution belge, datant de 1831, pour enfin limiter la liberté d'éducation et d'enseignement, *a fortiori* lorsqu'ils deviennent islamistes. Comme si l'on commençait à s'en rendre compte, on s'oriente déjà très lentement, malgré les réticences de l'enseignement confessionnel, vers un « cours » commun de philosophie qui ne séparerait plus les adolescents des cours de religion et de morale.

Je pense que, le moment venu, on devrait y inclure l'approche psycho-neuro-physiologique du phénomène religieux.

J'espère même que dans les décennies à venir, les observations et expérimentations des neurosciences, devenues plus précises, permettront une meilleure

compréhension de l'origine psychologique, éducative et culturelle de la foi, ainsi que de sa fréquente persistance par plasticité neuronale. Les implications philosophiques qu'elles suggèrent devraient logiquement permettre aux adolescents de choisir le plus librement que possible et en connaissance de cause, de croire ou de ne pas croire.

Dans « *Conscience athée* », Noël RIXHON a mentionné in fine un extrait de mon article : « *Une approche neuroscientifique du phénomène religieux* », dans « *Athées Yahoo Groupes* :

« *Comment expliquer la fréquente persistance de la sensibilité religieuse et, à des degrés divers, l'anesthésie de l'esprit critique de certains croyants dès qu'il est question de croyance religieuse ?*

*À mes yeux, la foi ne résulte pas d'un choix vraiment libre (...) parce que l'émergence de la liberté de croire ou de ne pas croire est généralement compromise, à des degrés divers. D'abord par l'imprégnation de l'éducation religieuse familiale précoce, forcément affective puisque fondée sur l'exemple et la confiance envers les parents (influence légitime mais unilatérale et communautariste).*

*Ensuite par l'influence d'un milieu éducatif croyant qui ne développe pas l'esprit critique en matière de religion, occulte toute alternative humaniste non aliénante et incite à la soumission plutôt qu'à l'autonomie de la conscience. L'éducation coranique, exemple extrême, en témoigne à 99,99 %, la soumission y étant totale et à tous points de vue (...).*

*Les neurosciences tendent, me semble-t-il, à confirmer l'imprégnation neuronale de la sensibilité et du sentiment religieux : des neurophysiologistes ont constaté que les hippocampes (centres de la mémoire explicite) sont encore immatures à l'âge de deux ou trois ans, mais que les amygdales (du cerveau émotionnel), elles, sont déjà capables d'emmagasiner des souvenirs à forte charge affective, tels que l'atmosphère « envoûtante » d'une église, les comportements religieux des parents, etc., sans doute reproduits via les neurones-miroirs du cortex pariétal inférieur.*

*Ces traces sont hélas indélébiles et se renforcent par plasticité neuronale, au fur et à mesure de la répétition des expériences religieuses. Les observations par IRM fonctionnelle, notamment, suggèrent que le cerveau rationnel, le cortex préfrontal et donc aussi bien l'esprit critique que le libre arbitre ultérieurs s'en trouvent inconsciemment anesthésiés à des degrés divers, indépendamment de l'intelligence et de l'intellect, du moins en matière de foi.*

*Il est logique dès lors que certains athées comme Richard DAWKINS, ou agnostiques comme Henri LABORIT, au risque de paraître intolérants, perçoivent l'éducation religieuse, bien que sincère et « de bonne foi », comme une malhonnêteté intellectuelle et morale. En particulier, Henri LABORIT, dans « Éloge de la fuite » : « Je suis effrayé par les automatismes qu'il est possible de créer à son insu dans le système nerveux d'un enfant. »*

*Il lui faudra, dans sa vie d'adulte, une chance exceptionnelle pour s'évader de cette prison, s'il y parvient jamais (...). Vous n'êtes pas libre du milieu où vous êtes né, ni de tous les automatismes qu'on a introduits dans votre cerveau et, finalement, c'est une illusion, la liberté ! ».*

Dans cette optique, les conversions religieuses me semblent explicables.

Même si l'on ne peut pas encore expliquer le processus biochimique qui enclenche le "switch", l'interrupteur qui fait basculer de l'incroyance vers la croyance, il se produit un bouleversement d'hormones et de neurotransmetteurs, un peu comme, mutatis mutandis, dans le cas du coup de foudre amoureux.

Je m'explique comme suit, par exemple, la conversion de Paul CLAUDEL, ancien croyant, en entendant le Magnificat de Bach, à Notre-Dame de Paris le 25 décembre 1886 : Tout se passe comme si, malgré sa brillante intelligence, l'environnement sensoriel, constitué par les grandes orgues, les choeurs, l'odeur d'encens, le décorum, ..., avait provoqué, évidemment à son insu, un bouleversement d'hormones et de neurotransmetteurs, au niveau notamment de la sérotonine, de la dopamine, de la phényléthylamine, etc., au point de faire disjoncter son cerveau rationnel au profit de son cerveau émotionnel, dès lors totalement subjugué.

Ce n'est d'ailleurs pas surprenant lorsqu'on sait que les sensibilités poétiques, musicales, religieuses, etc., y ont des localisations voisines, ce qui facilite les interactions.

Les exemples sont nombreux, dans d'autres circonstances : ainsi, la conversion du docteur Alexis CARREL, prix Nobel de médecine en 1932, qui avait perdu la foi pendant ses études, mais qui l'a retrouvée lors d'un voyage à Lourdes ; ou celle d'Eric-Emmanuel SCHMITT, perdu sous le firmament glacial du Sahara, à 29 ans : même lorsqu'on est comme lui issu d'une famille incroyante, l'influence de 2.000 ans de christianisme (dont le « pari de Pascal) se réveille chez certains incroyants en danger de mort ...

Je constate hélas que les philosophes laïques, même actuels, ne s'intéressent pas à l'approche neuroscientifique du phénomène religieux, ou alors qu'ils la contestent ou la dénigrent : par exemple André COMTE-SPONVILLE, Michel ONFRAY, Henri PENARUYZ, Régis DEBRE, de même que Guy HAARSHER, Jacques SOJCHER, Marcel BOLLE DE BAL, Luc NEFONTAINE, Jacques RIFFLET, et ceteri. Craindraient-ils que les neurosciences bouleversent leur réflexion philosophique ?

Quant aux scientifiques, certains ont contribué à cette nouvelle approche, par exemple Henri LABORIT, médecin biologiste, Antonio DAMASIO, neurologue, Jean-Pierre CHANGEUX, ou Patrick JEAN-BAPTISTE (dans « La biologie de dieu », dont je recommande la lecture), tous deux neurophysiologistes.

D'autres en revanche sont réticents, notamment Jean-Didier VINCENT, neurophysiologiste, Pascal BOYER, anthropologue, Richard DAWKINS, biologiste-évolutionniste, etc. Sans doute parce que parler de croyance religieuse, c'est s'engager dans un domaine complexe et personnel, aux confins des sciences exactes et des sciences humaines, donc à la limite de l'objectif et du subjectif, dont l'essentiel est encore à découvrir. S'éloigner de leur spécialité serait risquer le reproche d'être réducteur et nuirait à leur crédibilité scientifique.

Les seuls neurophysiologistes qui ont procédé à des expérimentations sur des religieuses ou des moines, par IRM fonctionnelle, tomographie à émission de positons et autres pet-scan, sont des croyants, surtout québécois comme Mario BEAUREGARD, lequel, cherchant à conforter sa foi et financé par la puissante Fondation Templeton, a sérieusement recherché dans le lobe temporal droit le récepteur que « Dieu » y aurait placé pour recevoir sa « Révélation ». En vain, bien évidemment, du fait des interconnexions complexes entre les différentes parties du cerveau.

Mario BEAUREGARD, malgré son intelligence et son intellect, ne réalise pas qu'il est influencé par sa croyance religieuse ... À moins qu'il ne la revendique et l'assume volontairement, ce qui semble résulter d'une correspondance que nous avons échangée. Deux sortes d'altérations cérébrales ont été étudiées comme pouvant être à l'origine de certaines manifestations religieuses : l'épilepsie et l'expérience de mort imminente.

Comme l'écrit Patrick JEAN-BAPTISTE, « *Lorsqu'une crise d'épilepsie se produit à la base du cerveau, en particulier dans le lobe temporal ou dans le système limbique, les symptômes sont d'ordre émotionnels : une extase intense, ou la sensation de communiquer directement avec Dieu.*

*Suprême récompense : il arrive que des femmes (pas les hommes !) aient des orgasmes pendant ces crises ! Mais l'épilepsie ne rend pas religieux : il faut que préexiste une attente d'ordre religieux, comme ce fut le cas, pour Saint Paul, Moïse (qui aurait même consommé des plantes hallucinogènes - de l'écorce d'acacia -, ou encore Mahomet, Bouddha, Dostoïevski, Jeanne d'Arc, Bernadette Soubirous, et consorts »*

diagnostiqués évidemment a posteriori comme épileptiques probables, c'est-à-dire à la suite d'une éducation religieuse confortée par un milieu croyant forcément exclusif.

Les hallucinations durant une *expérience de mort imminente* (par exemple, se voir comme si l'on était au plafond de la salle d'opération, voir une lumière au fond d'un tunnel, entendre des voix, ressentir un intense bien-être, etc...) sont dues à une anoxie du cortex visuel et du tronc cérébral (« cerveau reptilien »), et elles sont comparables à celles vécues dans le cas d'une épilepsie

ayant son siège dans le lobe temporal droit, et aussi dans d'autres circonstances (syncope, fièvre, hypnose, orgasme, ...).

En raison sans doute de sa foi, Mario BEAUREGARD est convaincu que les expériences de mort imminente peuvent survenir même lorsque le cerveau ne fonctionne plus et donc lorsque l'électroencéphalogramme est plat.

Ce n'est peut-être pas tout à fait impensable, mais pour une autre raison que divine : comme les autres cellules, les neurones ne meurent pas tous en même temps, au moment où le cœur s'arrête et où ils commencent à subir l'anoxie : les derniers à mourir sont ceux du cerveau reptilien, qui est d'ailleurs le mieux protégé.

Il me semble finalement que les expériences de mort imminentes sont le produit de l'imagination de certains croyants (qui craignent la mort et aspirent au "Paradis") ...

À la question de savoir où habiterait Dieu dans le cerveau, le neurologue croyant RAMACHANDRAN, l'auteur du « Fantôme Intérieur », écrit : « *il existe un module cérébral de Dieu localisé dans le lobe temporal droit qui sous-tend la croyance au religieux et au spirituel* ».

Les neurologues Jeffrey SAVER et John RABIN, quant à eux, contestent ce genre de localisations simplistes mais sont persuadés qu'« *un pouvoir supérieur a construit les Humains de manière à ce qu'ils possèdent la capacité d'expérimenter le divin* » !

Ces deux chercheurs, intellectuellement matérialistes, restent manifestement influencés par leur foi ... Mais ils ajoutent avec raison : « *le substrat neural de la prépondérance d'une pensée ou d'un affect est l'ensemble du cerveau* ».

Un athée, feu Francis CRICK, le co-découvreur de la structure en double hélice de l'ADN, estime lui, que « *les facultés mentales supérieures, la conscience, le libre arbitre sont générés par des processus cérébraux de nature électrique et chimique, et que la croyance en l'existence de Dieu pourrait être due à des molécules mutantes dans le cerveau, qu'il a baptisées « théo-toxines ».*

Enfin, quelles sont les dérives possibles d'une certaine neurologie ? Certains neurologues croyants et néopositivistes, évangélistes invétérés, cherchent à faire en sorte que la science conforte la religion, entre autre par la « stimulation magnétique transcrânienne ». Ainsi, le Canadien Michael PERSINGER a mis au point son casque OCTOPUS, parce que constitué de huit électroaimants placés perpendiculairement au-dessus des huit lobes cérébraux.

Cela me fait penser à Edgar P. JACOBS, dans la bande dessinée « La Marque Jaune », de 1953, lorsque le docteur Septimus, avec son télé-céphaloscope, téléguidait Orlík vers Blake et Mortimer ou vers les bijoux de la Couronne. Selon Michael PERSINGER, le contrôle à distance de chaque cerveau humain serait même réalisable dans un proche avenir, lorsqu'on aura mis au point de puissants émetteurs !

Nos méninges contiendraient en effet des cristaux de magnétite, comme les méninges des oiseaux migrateurs ! Pire, certains neurologues cherchent à agir à grande distance sur les cerveaux. D'abord à des fins militaires et commerciales évidemment, mais aussi pour renforcer la foi par telle fréquence, ou même, tant qu'à faire, pour rendre un athée croyant, par telle autre fréquence ! (...)

La prise de conscience du substrat psycho-neuro-physiologique de la foi et de sa fréquente persistance devrait, me semble-t-il, inciter à l'apostasie au moins les croyants à qui la foi fait plus de tort que de bien.

---

## EN QUOI L'ATHÉISME NE PEUT PAS NE PAS ÊTRE MILITANT (LUI AUSSI)

Laurent Galley

Lorsqu'on lit les œuvres critiques des sciences sociales du XIX<sup>ème</sup> siècle, plus généralement marxistes, on s'aperçoit très vite que la question des religions est une problématique lancinante ; elle revient sans cesse, perpétuellement.

En anarchiste, Bakounine renvoie dos à dos l'Eglise et l'Etat, ces deux auxiliaires de l'oppression des peuples, alliant généralement d'ailleurs leurs intérêts dans le sens des élites et des nobles au détriment de ces mêmes peuples. Mais Bakounine ne se contente pas de la défense de la société libertaire et égalitaire (laïque, dirait-on aujourd'hui), il traque la pensée religieuse jusque dans son *esprit*, il use de sa rationalité libre et critique jusque dans la déconstruction de tout type d'irrationalité et d'Absolu. Il milite pour l'athéisme avec les armes de la raison des Lumières.

Il mène son combat d'idée antireligieuse et athée de la même manière qu'il mène son combat anarcho-marxiste pour une société libre et solidaire.

Combattre, ça n'est pas offenser : c'est *s'opposer*. La démocratie se fait avant tout par la *contradiction*.

On a tort je pense de considérer que la démocratie serait une forme de paix universelle ; elle l'est sur le plan pacifique, ou elle devrait l'être sur ce plan-là, contre toute violence directe, toute intolérance manifeste ; mais en réalité, la démocratie est la guerre permanente des idées. La liberté pour tout un chacun de débattre et de se confronter à ses adversaires légitimes. La démocratie se définit donc moins par la paix consensuelle que par la libéralité des débats.

On mentionne souvent les philosophes des Lumières pour désigner les libres-penseurs, hostiles aux superstitions religieuses tout comme au fanatisme, mais d'une certaine manière, tous les philosophes ont toujours eu des problèmes avec les autorités étatiques, monarchiques ou religieuses de leur temps. Ce fut le cas de Descartes, de Spinoza, de Hobbes, bien avant Voltaire, les encyclopédistes, Helvétius ou D'Holbach.

Du temps où le pouvoir religieux et monarchique était institutionnel et tout puissant, il montrait toute l'étendue de sa puissance autoritaire, de son intolérance radicale.

Après la Révolution française, l'autorité religieuse et étatique va sans cesse se métamorphoser, changer d'influence ; mais sa décentralisation ou son amoindrissement de plus en plus pacifique au fil des Républiques, ne va pas pour autant modifier ce qui fait le fonds même du tropisme religieux : sa propension à régenter la vie d'autrui et à conquérir toujours davantage de pouvoir et d'influence sur les esprits et donc sur les manières de vivre.

Avec l'évolution du droit et des libertés publiques et individuelles, l'influence du religieux va passer à travers les siècles de la dictature institutionnelle à celle du prosélytisme idéologique, sa version démocratique.

Dans nombre de ses œuvres, Bakounine revient longuement sur la question de Dieu. Il le précise à ses lecteurs en insistant profondément sur ce sujet : le combat pour une société libre ou libertaire, ne peut pas se faire sans une déconstruction théorique et métaphysique de l'idée même de Dieu ; sans une lutte philosophique contre l'idéalisme.

En lecteurs de Feuerbach et des Lumières, et pas seulement de Hegel, les marxistes, eux aussi, se sont fait un devoir au XIX<sup>ème</sup> siècle de lutter contre les mystifications religieuses jusque dans leurs logiques intrinsèques, leur psychologie sociale ; que Bakounine étend jusqu'aux délires positivistes du scientisme naissant, lui aussi cherchant par de multiples moyens à circonscrire tous les individus à des lois universelles.

Il s'agit pour les marxistes de démontrer par la raison et par la logique non spiritualiste, que la croyance en Dieu assujettit d'elle-même celui qui s'y soumet ; c'est-à-dire que l'aliénation propre à la religion s'instaure dans l'esprit même de celui qui subordonne à sa raison individuelle une déraison mystique et fictive dont il tente de montrer l'origine, une origine éminemment passionnelle.

*« Aucune grande transformation politique et sociale s'est faite dans le monde sans qu'elle ait été accompagnée, et souvent précédée, par un mouvement analogue dans les idées religieuses et philosophiques qui dirigent la conscience tant des individus que de la société. »*

( Michel Bakounine, Appendice : La Religion : feuillets 166-182, Œuvres T. III Ed. Elibron Classics p. 295 )

Pour le philosophe socialiste, l'homme n'est pas plus d'essence divine que le singe dont il provient. Démontrer la fiction de Dieu c'est pour lui, et pour tous les philosophes des Lumières nourris davantage à D'Holbach qu'à Voltaire, véritable athée des Lumières, libérer jusqu'à la racine l'entendement humain.

Non plus seulement débarrasser la vie publique des tyrannies d'Etat ou religieuses, mais aussi libérer la conscience de l'homme des pensées mystiques qui le plongent généralement dans la crainte et l'effroi et qui assurent sa servilité et sa domination virtuelle.

C'est ainsi que la croyance en Dieu (en tant qu'elle induit une manière particulière de voir le monde et donc d'interagir avec lui) se retrouve au même rang, non plus d'une simple liberté individuelle (ce qu'elle est bien entendu aussi) mais également d'un parti pris idéologique qui a lui aussi ses conséquences sur la vie des croyants; au même titre qu'un libéral ne se comporte pas socialement de la même façon qu'un socialiste, car leurs visions du monde induisent d'elles-mêmes une pratique propre de leur existence.

Il y a donc un intérêt politique à agir sur la conscience des individus car cette transformation opère d'elle-même une modification du comportement humain à l'égard de soi-même et des autres. Nous sommes donc pleinement ici dans l'affrontement idéologique non seulement permis par la démocratie mais impératif et nécessaire !

Il s'agit ni plus ni moins pour l'athéisme social que d'opposer la libre-pensée, la raison pratique, l'autonomie du jugement, la liberté de conscience, aux morales autoritaires et contraignantes des religions et des politiques.

*« L'esclavage intellectuel, de quelque nature qu'il soit, aura toujours pour corollaire l'esclavage politique et social. » (...)* *« Est-il besoin de rappeler jusqu'à quel point les religions abêtissent et corrompent les peuples ?... »*

( Michel Bakounine, Appendice : La Religion : feuillets 166-182, Œuvres T. III Ed. Elibron Classics p. 296-297 )

Dans ses méditations métaphysiques épisodiques, Michel Bakounine explique à quel point l'idée de Dieu jette nécessairement un discrédit sur le réel ; à quel point « Dieu » éloigne de la vie dans sa matérialité concrète.

Il déshumanise et détourne des vrais problèmes, empêchant, par une fumée métaphysique, d'aborder les vraies questions sous un angle politique. Il déjoue en son idéalisme, le pragmatisme qui fait la réalité prégnante de nos vies, hors desquelles il n'est pas d'issues possibles à nos problématiques.

Bakounine va même jusqu'à proposer une vision de l'Univers, du système solaire, tout à fait en phase avec ce que peut nous en dire aujourd'hui un Stephen Hawking : un Univers infini et changeant, se modifiant sans cesse, et contenant en lui-même les lois physiques de sa propre existence, ainsi que ses cycles de vies et de morts des étoiles et des mondes.

En un sens, il chasse le divin de la psychologie humaine à l'échelle cosmique, en passant par la société civile. Il propose donc une métaphysique, une morale et une politique athée, découlant d'un usage radical de la raison.

Lorsque les imaginations, les chimères et les passions qui en découlent, priment sur notre vision du monde, le « fantôme divin », comme il l'appelle, vient entraver notre vision du monde.

Les lois naturelles, innées en l'homme, desquelles seront tirées ses droits les plus fondamentaux, les idéalistes leur substituent toujours une moralité abstraite, impérative et désincarnée ; une moralité divine.

Bakounine y insiste en disant : pas seulement l'idéalisme religieux, mais également l'idéalisme philosophique, qui en découle conceptuellement.

Ce sont ces *lois naturelles* qu'il faut toujours entraver, corriger, ligoter, interdire. Les Etats comme les Eglises ont en commun de vouloir régenter la vie des hommes en s'emparant en premier lieu de leur conscience, d'influer directement dans leur esprit ; à ce titre, il faut reconnaître que les croyances y parviennent bien mieux que les raisons d'Etat...

Les miracles ou les terreurs séduisent ou impressionnent, à la manière de filtres magiques ; mais leurs effets, en définitive, n'ont qu'un objet : nous détourner de notre liberté naturelle et de notre paisible innocence animale, si je puis dire, qui permet précisément d'agir librement, de corps et d'esprit.

*« En général, on peut dire que la peur est un des sentiments prédominants dans la vie animale. » (...)* *Cette crainte, la crainte de Dieu, diraient les théologiens, est le commencement de la sagesse, c'est-à-dire de la religion. »*

( Michel Bakounine, Appendice : La Religion : feuillets 166-182, Œuvres T. III Ed. Elibron Classics p. 302 )

Pourquoi rester passif en effet devant ce constat pertinent que toute religion, asservie à un Dieu unique et totalitaire, cherche toujours à user d'imprécations morales à prétentions universelles pour asservir à son tour les hommes ?...

Nul besoin d'un pouvoir légal ou policier pour y parvenir ; rien moins, même dans un Etat laïc, que le simple prosélytisme religieux, tout à fait démocratique. Pour le moins, la crainte est un moyen de pression qui ne favorise pas un usage libre de sa conscience ; il est donc peu probable qu'elle puisse contribuer à la liberté de conscience.

« Tant que les idées religieuses ne seront pas radicalement extirpées de l'imagination des peuples, la complète émancipation populaire restera impossible. »  
( Michel Bakounine, Appendice : La Religion : feuillets 166-182, Œuvres T. III Ed. Elibron Classics p. 298 )

Parce que les religions se nourrissent de la crainte pour enseigner leurs sagesse, celles-ci fondent également leurs raisons sur une déraison animale.

Elles ne font pas l'économie de la nature humaine pour assurer leur emprise la plus profonde sur les êtres. La crainte est un sentiment qui, à l'état de nature, est prépondérant. Tous les animaux vivent, à l'état de nature, dans un perpétuel qui-vive.

Les religions sont donc, nous dit Bakounine, une métaphysique humaine suffisamment complexe pour que l'homme en soit – par la nature extraordinaire de son intelligence – le seul détenteur dans la nature, mais qui, primitivement, s'est exercée par le biais d'un sentiment de peur quasiment préhistorique.

Les religions ne sont donc qu'une première tentative, dirons-nous, d'interprétation totale du monde (métaphysique) et de gestion communautaire (politique) encore basée sur des présupposés primitifs dans la nature de l'homme, presque tribaux.

Bakounine parle de la religion comme d'un « premier éveil » de la conscience mais encore perdue dans des « demi-nuages magnétiques » propres à son tempérament sauvage. Il fait préexister le *fétichisme* en tant que propension animale et humaine à la sacralisation d'un objet, et son extension à l'Univers entier sous la forme d'une religion.

En somme, les religions s'adressent à de (mauvais) instincts pour s'opposer à d'autres instincts en nous, dont nous avons dits qu'ils participaient d'une certaine innocence naturelle qui n'est rien d'autre, en définitive, que la volonté de vivre en harmonie avec son corps et son esprit; comme tout animal le fait d'ailleurs de lui-même, sans culpabilité, et librement.

Les moralistes détiennent tous en eux ce ferment d'intégrisme ou d'intolérance qui est propre au moralisme lui-même... S'il ne convenait que de se moraliser soi-même, l'éducation supplanterait aisément le moindre pouvoir exercé sur autrui, mais il est dans la nature du sorcier, du prêtre, voir du politicien, nous dit Bakounine, de vouloir à tout prix étendre son emprise sur la conscience des autres.

C'est ainsi que la morale politique et religieuse devient intolérante par elle-même, au contraire de la morale philosophique qui, elle, s'appuie tout entière sur les délibérations d'un sujet autonome, indépendamment des autres. La philosophie critique *inspire* la morale ou la sagesse ; les Eglises, les Etats, *l'ordonnent*.

Toute morale se fait sur des interdits ; mais ce n'est pas la morale qui est perverse en soi, mais son extrapolation d'un individu particulier à tous les autres ;

ce que se proposent précisément à la fois les Etats comme les Eglises. Ce vice autoritaire leur est donc propre quasi-substantiellement.

Si le combat des marxistes ne se fait plus aujourd'hui sur le plan des structures coercitives, l'Etat n'étant plus aujourd'hui la violence armée unilatéralement dirigée contre le peuple qu'il a été au XIXème, de même que, en laïcité, les Eglises n'ont plus d'autres pouvoirs que celui du prosélytisme religieux, il n'empêche que ce combat de la liberté de conscience, dont les marxistes nous ont dit qu'il était aussi un réel enjeu de liberté humaine, n'a rien perdu de son intérêt, ni de sa nécessité.

Toutes les religions promeuvent encore aujourd'hui, en toute liberté démocratique, l'aliénation des esprits au nom de la fiction suprême « Dieu ».

La démocratie reste le lieu d'une guerre des consciences où chaque pouvoir cherche à manipuler dans le sens de ses intérêts, la prétendue « liberté de penser » du plus grand nombre.

Les religions aujourd'hui ne cherchent plus nécessairement à convertir intégralement leurs sujets, mais à diffuser y compris chez les laïcs, les idées qui sous-tendent leurs valeurs morales coercitives. A ce titre, leur prosélytisme moral n'est ni plus ni moins dangereux que celui distillé par quelque parti politique que ce soit.

Seulement, ce que l'on peut retenir de l'héritage des marxistes du XIXème, eux-mêmes issus de leurs lectures des Lumières et de la Révolution française, c'est ce combat démocratique de démontage du religieux, consistant à déconstruire et à populariser la critique de Dieu, du sacré, de l'idéalisme, de l'absolu, dans le sens d'une réappropriation de son autonomie de jugement, c'est-à-dire soumis à l'usage logique de sa raison et non plus aux passions intimes de la déraison mystique.

Prosélytisme religieux contre prosélytisme athée, soit, il en va ici d'un combat d'idées qui oppose malgré tout une morale autoritaire à une morale libertaire, la première étant bien plus partagée que la seconde...

Le discours athée n'est donc jamais de trop !

Pour paraphraser la devise du *Canard enchaîné*, qui a montré avec humour à quel point Michel-Ange a blasphémé l'image du Dieu monothéiste au coeur même de la Chapelle Sixtine : la démocratie ne s'use que quand on ne s'en sert pas !



## L'INNOCENCE DE L'OCCIDENT

*Un correspondant canadien*

Voilà plus de dix ans que l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), basée en Arabie saoudite et regroupant 57 pays musulmans, présente chaque année des résolutions devant la commission des droits de l'homme de l'ONU pour faire reconnaître le concept de «diffamation des religions», dans le but exprès de criminaliser le blasphème et de l'inscrire dans le droit international.

Ce combat juridique attaque de front la liberté d'expression, reconnue partout en Occident comme étant un droit constitutionnel, un droit fondamental qui est au coeur de toute démocratie. C'est ce droit que l'OCI s'acharne à détruire depuis tant d'années, ce droit issu du combat des Lumières et fièrement proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Bien que l'OCI n'ait, jusqu'à ce jour, pas réussi à faire de la diffamation des religions une norme juridique internationale, elle est tout de même parvenue à imposer sa rhétorique aux pays non-musulmans, définissant ainsi les contours d'une rectitude politique qui plombe démesurément le discours dominant de nos élites occidentales.

C'est d'ailleurs en alléguant que la liberté d'expression ne peut servir de prétexte pour insulter les religions et en assimilant les critiques de celles-ci à du racisme, que le terme «islamophobie» a été consacré comme étant la forme extrême du racisme contemporain, à la Conférence onusienne contre le racisme qui s'est tenue en 2001, à Durban, en Afrique du Sud.

### **Une minorité de musulmans, vraiment !**

Les médias insistent beaucoup pour nous convaincre que ces manifestations et ces émeutes sont le fait d'une minorité de musulmans tout en prenant bien soin de taire la vaste offensive politique des dirigeants arabes et musulmans qui se prépare à l'ONU pour internationaliser une loi anti-blasphème.

Pendant que l'Égypte et la Turquie songent à légiférer sur le blasphème dans leur propre pays, la Secrétaire générale de la Ligue arabe, Nabil al-Araby, a déclaré que la Ligue, ainsi que l'Organisation de la Coopération islamique, l'Union européenne et l'Union africaine sont sur le point d'élaborer une Convention internationale pénalisant le blasphème et les insultes aux figures religieuses. D'ailleurs, si les dirigeants de ces pays ont appelé leur population au calme, c'est justement pour ne pas compromettre leur offensive à l'ONU.

Cette fois-ci, les planètes sont bien alignées. Le printemps arabe, ayant mis au pouvoir des islamistes, va donner à ce jihad juridique, mené par l'OCI depuis tant d'années, les leviers politiques qui lui manquaient pour faire pression sur les pays occidentaux dans le but d'imposer une loi anti-blasphème. Voilà les véritables

fruits du printemps arabe, ce printemps dont on attendait la démocratie et la laïcité et qui se révèle plutôt comme une formidable avancée de l'islamisme par la voie légale et démocratique.

### **Jihad juridique**

Considérant la Déclaration des droits de l'homme de 1948 impie puisqu'elle ignore la Loi divine, les États membres de l'OCI, réunis au Caire, en août 1990, ont adopté une Déclaration des droits de l'homme en Islam (communément appelée Déclaration du Caire) qui ne reconnaît comme légitime que les droits et libertés qui sont conformes à la Charia. Faisons un rapide survol de cette Déclaration peu banale.

Article 1a) *«Tous les êtres humains constituent une même famille dont les membres sont unis par leur soumission à Dieu et leur appartenance à la postérité d'Adam....»* art.1b) *«Les hommes sont tous sujets de Dieu....»*

Ce premier article fait de l'humanité entière des musulmans, proscrit la liberté de conscience et le droit à l'apostasie, en plus d'exclure l'athéisme. Avouez qu'on s'éloigne quelque peu des Lumières...

Concernant le droit à la liberté d'expression, l'article 22a) mentionne: *«Tout homme a le droit d'exprimer librement son opinion pourvu qu'elle ne soit pas en contradiction avec les principes de la Charria».* Autrement dit, vous pouvez parler de la pluie et du beau temps mais vous n'avez pas la liberté de critiquer l'islam, de défendre la liberté de conscience, l'apostasie et l'athéisme.

Et surtout, ne ridiculisez pas le Prophète! Ce serait blasphémer. Au Pakistan et en Arabie saoudite, cela vous rend passible de la peine de mort.

En février dernier, un journaliste, Hamza Kashgari, 23 ans, s'enfuit d'Arabie saoudite vers La Nouvelle-Zélande, après avoir fait des commentaires sur Twitter au sujet de Mahomet. Il sera arrêté par des agents saoudiens à l'aéroport de Kuala Lumpur en Indonésie pour être ramené en Arabie saoudite, où il doit faire face à des accusations de blasphème. Il pourrait être exécuté. Alors c'est qui, pensez-vous, le prochain twitt qui va twitter sur Mahomet?

Mais continuons,

article 22c) *«L'information est un principe vital pour la société. Il est prohibé de l'utiliser ou de l'exploiter pour porter atteinte au sacré et à la dignité des prophètes ou à des fins pouvant nuire aux valeurs morales et susceptibles d'exposer la société à la désunion, à la désintégration ou à l'affaiblissement de la foi».*

Limiter la liberté de presse en muselant les journalistes et les intellectuels qui seraient tentés de critiquer l'islam.

En plus politiquement correct, cela veut dire «responsabiliser les médias». C'est d'ailleurs une phrase que l'on a beaucoup entendue à Radio-Canada ces

dernières semaines. Et finalement, la grosse cerise rouge sur le sundae blanc, l'article 24 disant que :  
*«Tous les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration sont soumis aux dispositions de la Charria».*

Je vous rappelle que cette Déclaration a été signée par 57 pays musulmans.

Alors, à quoi pourrait servir d'internationaliser une loi anti-blasphème, pensez-vous?

Première étape : Contrer l'expansion du christianisme en empêchant le prosélytisme des chrétiens engagés oeuvrant dans des pays majoritairement musulmans et faire fuir les minorités chrétiennes persécutées, libérant ainsi les terres musulmanes de la présence des non-musulmans.

Pour que du Maroc à l'Indonésie soient éliminées toutes influences religieuses étrangères. Ce n'est pas sans raison que le Pape, lors de sa récente visite au Liban, a exhorté les chrétiens à ne pas quitter leur pays.

Seconde étape : Attaquer la liberté d'expression pour interdire toute critique de l'islam, y compris dans les pays occidentaux. Critiquer l'islam serait alors considéré comme une incitation à la haine des musulmans.

En imposant une telle rectitude aux journalistes et aux intellectuels, on inocule la peur et contrôle à distance le message de ceux qui façonnent l'opinion publique. C'est bien connu qu'en politique, l'information est le nerf de la guerre.

Dites-vous bien que si la liberté d'expression est actuellement attaquée et malmenée, ce n'est pas parce qu'un mauvais film a ridiculisé le Prophète (étonnamment, personne n'a demandé quel âge avait Aïcha, la plus jeune épouse du Prophète...) mais bien parce que le contrôle de l'information en Occident comme dans les pays musulmans est, pour les islamistes, un enjeu politique d'une importance colossale.

Pour les occidentaux, ce film est un navet comme tant d'autres, mais pour les islamistes, c'est un cadeau tombé du ciel!

Avec cela, ils vont se rendre à l'ONU, en jouant les victimes, pendant qu'en Occident, des têtes sont mises à prix et que la liberté d'expression se déplace sous escorte policière.

Certains se veulent rassurants en prétendant qu'une loi anti-blasphème n'aurait qu'une portée symbolique puisqu'elle ne serait pas légalement contraignante.

Une telle naïveté est déconcertante quand on sait que le 26 septembre, l'agence Reuters rapportait que la Cour d'État à Sao Paulo a rendu un jugement, suite à une plainte de la National Islamic Union (un groupe de musulmans brésiliens) contre You Tube, dans lequel elle ordonne à ce dernier de retirer le film controversé de son site web, d'ici 10 jours.

Le juge Miranda a même conclu son jugement en disant :

*«Lorsque la liberté d'expression se juxtapose avec le besoin de protéger des individus ou des groupes d'individus d'une action pouvant inciter à la discrimination religieuse, il faut alors bannir cette expression comme une chose illégale, sans que cela puisse offenser la liberté d'expression».*

Une loi anti-blasphème aurait une portée politique indéniable en ce qu'elle est une étape nécessaire pour les islamistes dans leur volonté d'imposer la charia partout dans le monde. Et ces objectifs sont en tous points conformes à ceux des Frères musulmans.

### **Jihad médiatique**

En mars 2008, profitant d'un don de cent millions de dollars de la reine Noor de Jordanie pour un fonds à destination des médias visant à contrer les représentations stéréotypées de l'islam, la chaîne satellitaire Al-Jezira annonce qu'elle ouvre un grand Centre des droits de l'homme et des médias (DCMF) à Doha, au Qatar.

Au même moment, un contrat de partenariat sera signé avec *Reporters sans frontières* pour éduquer à la «responsabilisation des médias».

Le 19 juin 2008, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU annonce que la responsabilisation des médias contre la diffamation pour prévenir les crises liées aux représentations stéréotypées de l'islam fera partie du plan d'action pour l'année à venir. Relisez l'article 22c de la Déclaration des droits de l'homme en Islam. On y est presque.

Maintenant quel est le point de vue du Centre des médias de Doha sur les événements récents entourant le film *«L'Innocence des musulmans»*? On condamne, disent-ils, la violence causée par le film mais on demande aussi à ce que les auteurs du film soient punis. *«La liberté d'expression est un droit fondamental qui doit être protégé en tout temps. Cependant, avec le droit à l'expression viennent certaines responsabilités et nous croyons qu'une expression ayant pour but d'inciter à la haine, pouvant conduire à des pertes de vie ou à des actes violents, doit être criminalisée».*

Désormais, il suffira d'assassiner un ambassadeur ou quelques dizaines de personnes ou encore de mettre à prix la tête d'un réalisateur, d'un écrivain, d'un traducteur, d'un journaliste ou d'un dessinateur pour que l'ensemble des médias protège... le Prophète. Allah est grand ! De plus en plus, d'ailleurs.

Il est même ici au Québec, alors que le 14 septembre dernier, le président du Conseil musulman de Montréal, Salam Elmenyawi, a émis un communiqué condamnant le film et les réactions violentes, dans lequel il appelle

*«tous les pays à travers le monde à lutter contre la diffamation de la religion et de protéger les religions contre de tels discours haineux. Ces lois, dit-il, doivent également limiter ceux qui cherchent exclusivement à offenser les sentiments religieux, semer la discorde et créer la haine contre les personnes d'autres confessions».*

Le 18 septembre, à l'émission 24/60 de Radio-Canada, Haroun Bouazzi, président de l'Association des musulmans pour la laïcité, déclare à propos des caricatures publiées dans *Charlie Hebdo* qu'elles sont une véritable provocation envers les musulmans, que cela participe à l'islamophobie, au racisme et au colonialisme alors que les médias ont une responsabilité.

Ouf! Heureusement qu'il est pour la laïcité, celui-là...

### **Le dialogue interreligieux pour censurer le droit à la liberté d'expression**

Le 7 septembre 2011, Montréal a été l'hôte de la deuxième conférence mondiale des religions organisée par l'Université McGill et l'Université de Montréal.

Parmi les invités les plus connus se trouvaient le Dalaï Lama, Tariq Ramadan et Gregory Baum. Cette conférence avait pour but de discuter d'une *Déclaration universelle des droits de la personne par les religions du monde* qui accorderait aux religions le droit de ne pas être dénigrées par les médias et le milieu académique.

À l'article 12.4 de cette Déclaration, on peut y lire que : «*Chacun a le droit que sa religion ne soit pas dénigrée dans les médias ou dans les maisons d'enseignement*». Puis en 12.5 : «*Il est du devoir de l'adepte de chaque religion de s'assurer qu'aucune religion n'est dénigrée dans les médias ou dans les maisons d'enseignement*».

Relisez encore une fois, l'article 22c) de la Déclaration des droits de l'homme en Islam et vous verrez, que cette fois-ci, on y est!

Des universitaires, religieux bien sûr, qui demandent de censurer les médias et le milieu académique. On croit rêver! Et ce n'est pas tout.

À la fin de cette Déclaration, il est écrit :

«*Ce document vise à reformuler la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 10 décembre 1948. L'initiative de ce document de travail s'est concrétisée lors de la finalisation des plans d'une Conférence mondiale qui a eu lieu à Montréal, du 7 au 9 décembre 1998, afin de commémorer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des Nations-Unies.*

*C'est un fait connu, la Déclaration des Nations-Unies a été largement critiquée, d'«occidentale», critique qui tire son origine de l'impression que, lorsque de tels efforts viennent de l'Occident, ils sont une prolongation de l'impérialisme, c'est-à-dire, un effort continu de la part de l'hémisphère occidental d'imposer ses propres valeurs au reste du monde en vue de déguiser l'universalisme.*

*En conséquence, la faculté des Études religieuses de l'Université McGill s'est adressée au groupe qui parraine la conférence en leur proposant d'inclure le document de travail d'une «Déclaration universelle des droits de la personne par les religions du monde» dans le programme du congrès. La réaction fut positive et un document de travail a été préparé au nom de la faculté; il a été proposé dans les deux langues lors de la conférence».*

Nier l'universalisme des droits et reformuler la Déclaration des droits de l'homme de 1948, jugée colonialiste et impérialiste. Mort à l'Amérique ! On croirait

entendre l'Organisation de la Coopération islamique. Patrice Brodeur, professeur à l'Université de Montréal et responsable de la Chaire de recherche du Canada sur l'Islam, le pluralisme et la globalisation, a même qualifié cette Déclaration «*d'innovatrice en ce qu'elle montre comment on peut ajouter à la Déclaration universelle de 1948 des perspectives qui peuvent enrichir notre compréhension des droits de la personne aujourd'hui. C'est, précise-t-il, une déclaration qu'il faut lire en complémentarité et non en opposition de celle de 1948*».

Innovatrice et complémentaire, vraiment?

Si l'article 12 de cette Déclaration était appliqué, cela ouvrirait la porte aux poursuites judiciaires pour blasphème tout en mettant les religions à l'abri de toutes critiques, sans compter les médias et le milieu académique qui seraient alors sous haute surveillance. Cette Déclaration de protection des religions prohibe le droit à la liberté d'expression et contredit manifestement celle de 1948.

De plus, elle s'inscrit parfaitement dans le prolongement de la Déclaration des droits de l'homme en Islam et des pressions incessantes de l'OCI pour criminaliser le blasphème.

### **Remplacer les Droits de l'homme par la Charia**

Le 11 septembre 2001, suite aux attaques terroristes, les tours jumelles du World Trade Center s'effondraient, tuant des milliers de civils et frappant le cœur financier de l'Amérique. Onze ans plus tard, jour pour jour, l'ambassadeur américain en Libye, Chris Stevens est assassiné avec trois autres fonctionnaires.

Le même jour, un film d'un extraordinaire kitsch, présentant Mahomet sous un jour peu flatteur, est diffusé dans sa version arabe sur Internet. Se sentant insulté, le monde musulman va s'enflammer. Des milliers de musulmans descendent dans la rue, faisant plusieurs dizaines de morts, en scandant «*Mort à l'Amérique!*».

Deux semaines plus tard, les ministres des Affaires étrangères des 57 pays membres de l'Organisation de la Coopération islamique (une minorité!) demandent aux Nations Unies d'adopter des lois afin de contrer la haine religieuse parce qu'ils jugent que le film *L'Innocence des musulmans* et les caricatures de *Charlie Hebdo* «*contreviennent à la liberté de culte et de croyance garantie par les textes internationaux sur les droits de l'homme*».

L'objectif ultime de ce jihad juridique? Remplacer les Droits de l'homme par des droits qui sont conformes à la Charia. Une attaque astucieuse et sournoise, comparable à celle de 2001, mais frappant cette fois-ci, le cœur politique de nos démocraties; celui du droit inaliénable à la liberté d'expression.

### **Tout le monde en parle, ou presque...**

Alors que cette liberté d'expression est gravement menacée, la nouvelle députée de Québec solidaire, Françoise David, affirme à l'émission *Tout le monde en parle*, du 22 septembre dernier, devant des millions de téléspectateurs «*qu'on n'aurait pas de mérite à vivre ensemble si on était tous pareils*». Et Rachida Azdouz d'ajouter «*Ben oui, ce serait comme de se regarder dans le miroir*». Comme c'est «*cute!*»

## POLÉMIQUE

Michel Onfray

Dans "Qui est Dieu ?" (éditions de Fallois), Jean Soler, philosophe érudit et méconnu, s'attaque aux trois religions monothéistes. Un livre décapant qui va faire débat.

La France est riche d'une école exégétique biblique vieille de quatre siècles : de Richard Simon, son inventeur, un contemporain de Bossuet, jusqu'à Jean Soler, un savant bientôt octogénaire auquel notre époque a scandaleusement tourné le dos, en passant par le curé Meslier, le baron d'Holbach, l'anarchiste Proudhon, le laïc Charles Guignebert, Paul-Louis Couchoud ou Prosper Alfarc, qui nie l'existence historique de Jésus, il existe une école française remarquable de lecture des textes dits sacrés comme des textes historiques, ce que, bien sûr, ils sont. Le silence qui accompagne cette ligne de force scientifique s'explique dans un monde imprégné de judéo-christianisme.

Qui est Jean Soler ? Un diplomate érudit, un homme qui a passé sa vie à lire, traduire, analyser et épilucher dans leurs langues originales les textes fondateurs du monothéisme. Diplomate, il le fut huit années en Israël, où il a été conseiller culturel et scientifique à l'ambassade de France. Il a également travaillé en Algérie, en Pologne, en Iran et en Belgique.

Depuis 1993, ce défenseur des langues régionales vit en pays catalan et travaille dans un petit bureau-bibliothèque lumineux comme une cellule monacale, entre mer et montagne, France et Espagne.

L'homme ne se répand pas, il va à l'essentiel. Son oeuvre dense concentre le résultat d'années de travaux solitaires et de recherches loin du bruit et de la fureur. Voilà pourquoi le fruit de ses études se trouve ramassé dans Aux origines du Dieu unique, un essai en trois volumes : L'invention du monothéisme (2002), La loi de Moïse (2003) et Vie et mort dans la Bible (2004).

En 2009, il ajoute un opus intitulé La violence monothéiste.

### Dynamiteur

Cet agrégé de lettres classiques déconstruit les mythes et les légendes juifs, chrétiens et musulmans avec la patience de l'horloger et l'efficacité d'un dynamiteur de montagne. Il excelle dans la patience du concept, il fournit ses preuves, il renvoie avec précision aux textes, il analyse minutieusement.

Il a toutes les qualités de l'universitaire, au sens noble du terme ; voilà pourquoi l'université, qui manque de ces talents-là, ne le reconnaît pas.

Cette patience de l'horloger qui ne convainc pas l'université se double donc de l'efficacité du dynamiteur qui pourrait plaire aux journalistes. Mais, si l'université ne doit pas aimer chez lui l'usage des bâtons de dynamite, les journalistes, eux, n'apprécient probablement pas sa méticulosité conceptuelle. Voilà pourquoi cet homme est seul, et sa pensée révolutionnaire, méconnue.

Certes, il a pour lui la caution d'un certain nombre de peintures intellectuelles du XXe siècle : Claude Lévi-Strauss, Jean-Pierre Vernant, Marcel Detienne, Maurice Godelier, Ilya Prigogine, mais aussi Edgar Morin, Claude Simon, René Schérer, Paul Veyne lui ont dit tout le bien qu'ils pensaient de son travail. Mais rien n'y fait, le nom de Jean Soler ne déborde pas le cercle étroit d'une poignée d'aficionados - même si ses livres, tous édités aux éditions de Fallois, se vendent bien. Jean Soler vient donc d'avoir la bonne idée de faire paraître Qui est Dieu ?.

Le résultat est un texte bref qui synthétise la totalité de son travail, pourtant déjà quintessencié, un petit livre vif, rapide, dense, qui propose un feu d'artifice avec le restant de dynamite inutilisé... C'est peu dire qu'il s'y fera des ennemis, tant le propos dérange les affidés des trois religions monothéistes.

### Six idées reçues :

Jean Soler démonte six idées reçues.

**Première idée reçue** : la Bible dépasse en ancienneté les anciens textes fondateurs. Faux : les philosophes ne s'inspirent pas de l'Ancien Testament, car "la Bible est contemporaine, pour l'essentiel, de l'enseignement de Socrate et des oeuvres de Platon. Remaniée et complétée plus tard, elle est même, en grande partie, une oeuvre de l'époque hellénistique".

**Deuxième idée reçue** : la Bible a fait connaître à l'humanité le dieu unique. Faux : ce livre enseigne le polythéisme et le dieu juif est l'un d'entre les dieux du panthéon, dieu national qui annonce qu'il sera fidèle à son peuple seulement si son peuple lui est fidèle. La religion juive n'est pas monothéiste mais monolâtrique : elle enseigne la préférence d'un dieu parmi d'autres. Le monothéisme juif est une construction qui date du Ve siècle avant l'ère commune.

**Troisième idée reçue** : la Bible a donné le premier exemple d'une morale universelle. Faux : ses prescriptions ne regardent pas l'universel et l'humanité, mais la tribu, le local, dont il faut assurer l'être, la durée et la cohésion. L'amour du prochain ne concerne que le semblable, l'Hébreu, pour les autres, la mise à mort est même conseillée.

**Quatrième idée reçue** : les prophètes ont promu la forme spiritualisée du culte hébraïque. Faux : pour les hommes de la Bible, il n'y a pas de vie après la mort. L'idée de résurrection est empruntée aux Perses, elle apparaît au IIe siècle avant J.-C. Celle de l'immortalité de l'âme, absente de la Bible hébraïque, est empruntée aux Grecs.

**Cinquième idée reçue** : le Cantique des cantiques célèbre l'amour réciproque de Dieu et du peuple juif. Faux : ce texte est tout simplement un poème d'amour. S'il devait être allégorique, ce serait le seul livre crypté de la Bible.

**Sixième idée reçue :** Dieu a confié aux juifs une mission au service de l'humanité. Faux : Dieu a célébré la pureté de ce peuple et interdit les mélanges, d'où les interdits alimentaires, les lois et les règles, l'interdiction des mélanges de sang, donc des mariages mixtes. Ce dieu a voulu la ségrégation, il a interdit la possibilité de la conversion, l'idée de traité avec les nations étrangères, et il ne vise pas autre chose que la constitution identitaire d'un peuple. Ce dieu est ethnique, national, identitaire.

### **Le dieu unique : un guerrier**

Fort de ce premier déblayage radical, Jean Soler propose l'archéologie du monothéisme. À l'origine, les Hébreux croient à des dieux qui naissent, vivent et meurent. Leurs divinités sont diverses et multiples. Yahvé a même une femme, Ashera, reine du ciel, à laquelle on sacrifie des offrandes - libations, gâteaux, encens. Pour ramasser cette idée dans une formule-choc, Jean Soler écrit : "Moïse ne croyait pas en Dieu."

Le même Moïse, bien que scribe de la Torah, ne savait pas écrire : les Hébreux n'écrivent leur langue qu'à partir du IXe ou du VIIIe siècle.

Si Yahvé avait écrit les Dix Commandements de sa main, le texte n'aurait pas pu être déchiffré avant plusieurs siècles. Le Dieu unique naît dès qu'il faut expliquer que ce dieu national et protecteur ne protège plus son peuple. Il y eut un temps béni, celui de la sortie d'Égypte, de la conquête de Canaan, de la constitution d'un royaume ; mais il y eut également un temps maudit : celui de la sécession lors de la création de la Samarie, un État indépendant, celui de son annexion par les Assyriens, à la fin du VIIIe siècle, et de la déportation du peuple, celui de la destruction de Jérusalem par le roi babylonien Nabuchodonosor au début du VIe siècle.

Le monothéisme s'impose dans la seconde moitié du IVe siècle. Le dieu des Perses, qui leur est favorable, devient le dieu des juifs, qui souhaitent eux aussi obtenir ses faveurs. Ce même dieu favorise l'un ou l'autre peuple selon ses mérites. On cesse de nommer Yahvé, pour l'appeler Dieu ou Seigneur. Les juifs réécrivent alors le premier chapitre de la Genèse. Menacé de disparition physique, le peuple juif cherche son salut dans l'écrit.

Il invente Moïse, un prophète scribe qui consigne la parole de Yahvé.

Il se donne une existence littéraire et se réfugie dans les livres dont le contenu est arrêté par des rabbins vers l'an 100 de notre ère. Les juifs deviennent alors le peuple du Livre et du dieu unique. Le dieu unique devient vengeur, jaloux, guerrier, belliqueux, cruel, misogyne.

Jean Soler associe le polythéisme à la tolérance et le monothéisme à la violence : lorsqu'il existe une multiplicité de dieux, la cohabitation rend possible l'ajout d'un autre dieu, venu d'ailleurs ; quand il n'y a qu'un dieu, il est le vrai, l'unique, les autres sont faux. Dès lors, au nom du dieu un, il faut lutter contre les autres dieux, car le monothéisme affirme : "Tous les dieux sauf un sont inexistant."

### **Invention du génocide**

"Tu ne tueras point" est un commandement tribal, il concerne le peuple juif, et non l'humanité dans sa totalité. La preuve, Yahvé commande de tuer, et lisons Exode, 32. 26-28, trois mille personnes périssent sur son ordre. Dans Contre Apion, l'historien juif Flavius Josèphe établit au Ier siècle de notre ère une longue liste des raisons qui justifient la peine de mort : adultère, viol, homosexualité, zoophilie, rébellion contre les parents, mensonge sur sa virginité, travail le jour du sabbat, etc.

Jean Soler aborde l'extermination des Cananéens par les juifs et parle à ce propos d'"une politique de purification ethnique à l'encontre des nations de Canaan". Puis il signale que le Livre de Josué précise qu'une trentaine de cités ont été détruites, ce qui lui permet d'affirmer que les juifs inventent le génocide - "le premier en date dans la littérature mondiale"...

Jean Soler poursuit en écrivant que cet acte généalogique "est révélateur de la propension des Hébreux à ce que nous nommons aujourd'hui l'extrémisme". Toujours soucieux d'opposer Athènes à Jérusalem, Jean Soler note que la Grèce, forte de cent trente cités, n'a jamais vu l'une d'entre elles avoir le désir d'exterminer les autres. En avançant dans le temps, Jean Soler, on le voit, ouvre des dossiers sensibles.

La lecture des textes dits sacrés relève effectivement de la politique. Il interroge donc la postérité du modèle hébraïque dans l'histoire et avance des hypothèses qui ne manqueront pas de choquer. Le judaïsme, écrit-il, a été en crise cinq fois en mille ans. Il l'est aux alentours de l'an 0 de notre ère. D'où son attente d'un messie capable de le sauver et de lui redonner sa splendeur. Il y a pléthore de prétendants, Jésus est l'un d'entre eux. Ce sectateur juif renonce au nationalisme de sa tribu au profit de l'universalisme. Dès lors, il n'y a qu'un dieu, et il est le dieu de tous.

Plus besoin, donc, des interdits qui cimentaient la communauté tribale appelée à régner sur le monde une fois régénérée. Si Jésus séparait bien les affaires religieuses et celles de l'État, s'il récusait l'usage de la violence et prêchait un pacifisme radical, il n'en va pas de même pour l'empereur Constantin, qui, en son nom, associe religion et politique dans son projet impérial théocratique. Sous son règne, les violences, la guerre, la persécution se trouvent légitimées - d'où les croisades, l'Inquisition, le colonialisme du Nouveau Monde.

Pendant ce temps, les juifs disparaissent de Palestine et constituent une diaspora planétaire. L'islam conquiert sans discontinuer et la première croisade, précisons-le, se trouve fomentée par les musulmans contre les chrétiens. Le schéma judéo-chrétien s'impose, même à ceux qui se disent indemnes de cette religion. Jean Soler pense même le communisme et le nazisme dans la perspective schématique de ce modèle de pensée.

Ainsi, chez Marx, le prolétariat joue le rôle du peuple élu, le monde y est vu en termes d'oppositions entre bien et mal, amis et ennemis, l'apocalypse (la guerre civile) annonce le millénarisme (la société sans classes).

### Une oeuvre qui gêne

De même chez Hitler, dont Jean Soler montre qu'il n'a jamais été athée mais que, catholique d'éducation, il n'a jamais perdu la foi.

Pour Jean Soler, "le nazisme selon Mein Kampf (1924) est le modèle hébraïque auquel il ne manque même pas Dieu" : Hitler est le guide de son peuple, comme Moïse ; le peuple élu n'est pas le peuple juif, mais le peuple allemand ; tout est bon pour assurer la suprématie de cette élite ; la pureté assure de l'excellence du peuple élu, dès lors, il faut interdire le mélange des sangs.

Pour l'auteur de *Qui est Dieu ?*, le nazisme détruit la position concurrente la plus dangereuse. Jean Soler cite Hitler, qui écrit : "Je crois agir selon l'esprit du Tout-Puissant, notre créateur, car, en me défendant contre le juif, je combats pour défendre l'oeuvre du Seigneur." Les soldats du Reich allemand ne portaient pas par hasard un ceinturon sur la boucle duquel on pouvait lire :

"Dieu avec nous"...

On le voit bien, Jean Soler préfère la vérité qui dérange à l'illusion qui sécurise. Son oeuvre gêne les juifs, les chrétiens, les communistes, les musulmans. Ajoutons : les universitaires, les journalistes, sinon les néonazis. Ce qui, convenons-en, constitue un formidable bataillon ! Faut-il, dès lors, s'étonner qu'il n'ait pas l'audience que son travail mérite ?

### Accusation

L'accusation d'antisémitisme, bien sûr, est celle qui accueille le plus souvent ses recherches. Elle est l'insulte la plus efficace pour discréditer le travail d'une vie, et l'être même d'un homme.

En effet, Jean Soler détruit des mythes juifs : leur dieu fut un parmi beaucoup d'autres, puis il ne devint unique que sous la pression opportuniste ethnique et tribale, nationaliste.

Toujours selon Jean Soler, le monothéisme devient une arme de guerre forgée tardivement pour permettre au peuple juif d'être et de durer, fût-ce au détriment des autres peuples. Il suppose une violence intrinsèque exterminatrice, intolérante, qui dure jusqu'aujourd'hui.

La vérité du judaïsme se trouve dans le christianisme qui universalise un discours d'abord nationaliste. Autant de thèses iconoclastes !

À quoi Jean Soler ajoute que la Shoah ne saurait être ce qui est couramment dit : "*Un événement absolument unique, qui excéderait les limites de l'entendement humain. Effort désespéré pour accréditer à tout prix, jusque dans le pire malheur, l'élection par Dieu du peuple juif ! En réalité, l'existence de la Shoah est la preuve irréfutable de la non-existence de Dieu.*"

Soler inscrit la Shoah dans l'histoire, et non dans le mythe.

Il lui reconnaît un rôle majeur, mais inédit dans la série des lectures de cet événement terrible : non pas événement inédit, mais preuve définitive de l'inexistence de Dieu - quel esprit assez libre pourra entendre cette lecture philosophique et historique ?

### Renaissance grecque

Jean Soler, on le voit, a déclaré une guerre totale aux monothéismes. Bien sûr, il ne souhaite pas revenir au polythéisme antique, mais il propose que nous nous mettions enfin à l'école de la Grèce après plus de mille ans de domination judéo-chrétienne.

Une Grèce qui ignore l'intolérance, la banalisation de la peine de mort, les guerres de destruction massive entre les cités ; une Grèce qui célèbre le culte des femmes ; une Grèce qui ignore le péché, la faute, la culpabilité ; une Grèce qui n'a pas souhaité l'extermination massive de ses adversaires ; une Grèce qui, à Athènes, où arrive saint Paul, avait édifié un autel au dieu inconnu comme preuve de sa générosité et de son hospitalité - cet autel fut décrété par Paul de Tarse l'autel de son dieu unique, le seul, le vrai.

Constantin devait donner à Paul les moyens de son rêve.

Nous vivons encore sous le régime de Jérusalem. Jean Soler, solitaire et décidé, campe debout, droit devant deux mille ans d'histoire, et propose une Renaissance grecque. Le déni étant l'une des signatures du nihilisme contemporain, on peut décliner l'invitation. Mais pourrait-on refuser plus longtemps de débattre de l'avenir de notre civilisation ? Avons-nous les moyens de continuer à refuser le tragique de l'histoire pour lui préférer la comédie des mythes et des légendes ? Nietzsche aurait aimé ce disciple qui va fêter ses 80 ans. Et nous ?

## UNE DEBAPTISATION À REBONDISSEMENTS

*Diverses informations de presse*

René Lebouvier qui dit avoir été «*croyant, de droite, et à l'école chez les curés*», a perdu la foi quand il est devenu salarié dans une boulangerie industrielle. En 2001 il obtient la mention en marge de son nom dans le registre des baptêmes, «*a renié son baptême*» et il s'en satisfait.

Mais en 2009, il ne supporte plus les positions de l'église contre le préservatif en Afrique ou l'avortement d'une fillette de neuf ans en Amérique du Sud. Il demande alors l'effacement total de son baptême. Le diocèse refuse, mais le Tribunal de Coutances lui donne raison.

Le diocèse fait appel et la Cour d'Appel de Caen infirme le jugement de Coutances estimant que le plaignant a obtenu satisfaction.

Monsieur Lebouvier est décidé à aller en cassation

## LA TOLÉRANCE ISLAMISTE

*Le web*

Le débat entre militants athées et radicaux religieux est depuis des années un sujet largement évoqué sur la blogosphère et sur les réseaux sociaux au Bangladesh. Mais ces discussions ont pris un tour sanglant avec la mort en février d'un blogueur athée, retrouvé décapité à la machette.

De 100.000 à 500.000 militants islamistes ont convergé samedi vers le centre de Dacca pour protester contre les blogueurs athées et leurs écrits selon eux blasphématoires, alors que de leur côté des athées organisaient leur propre manifestation.

Environ 100.000 manifestants, selon la police, ont participé à la manifestation des islamistes en scandant: "Dieu est grand, pendez les blogueurs athées".

Mais les organisateurs ont affirmé que plus de 500.000 personnes, dont beaucoup venaient de villages éloignés, avaient participé à la manifestation qui a abouti dans la zone commerciale de Motijheel, inondée par une marée de tuniques blanches.

*"Je suis venu ici pour me battre pour l'islam. Nous n'autoriserons aucun blogueur à blasphémer notre religion ni notre prophète bien aimé Mohammed,"* a dit Shahidul Islam, imam d'une mosquée dans les faubourgs de Dacca qui a parcouru 20 km à pied pour rallier le mouvement.

La manifestation avait été organisée par le Hefajat-e-Islam, groupement islamique qui dispose d'un réseau puissant et avançait un plan en 13 points comportant notamment une loi antiblasphème prévoyant la pendaison pour les blogueurs athées.

Des opérateurs de blogs au Bangladesh ont annoncé jeudi qu'ils suspendaient leurs publications pour protester contre le mouvement de répression du gouvernement visant des blogueurs athées.

Cette décision concernant huit blogs intervient après l'arrestation de quatre auteurs en ligne cette semaine au motif que leurs écrits étaient blasphématoires à l'égard de l'islam et du prophète Mahomet.

Les partisans de ces blogueurs accusent le gouvernement de courber l'échine devant les islamistes.

---

## NOTRE DERNIÈRE LIBERTÉ

*Max Bayard*

La fin de vie est devenue une question théologique publique et majeure qui ne peut laisser les athées indifférents.

Pour les religions et les catholiques au premier rang, c'est Dieu seul qui donne le vie et l'ôte quand il le veut (passons sur les moyens parfois barbares).

Les athées doivent pouvoir se rallier à l'idée moderne que c'est l'homme qui est le véritable maître de sa vie ; et qu'y mettre fin est sa dernière volonté. Ne parlons pas d'euthanasie à l'affreuse connotation nazie et que l'on utilise pour les animaux : disons suicide assisté quand la fin paraît venue.

Il suffit de quelques précautions législatives pour encadrer la volonté librement exprimée oralement ou par testament pour un adulte de mettre fin à ses jours par un moyen légal sans douleur délivré en milieu hospitalier ou en pharmacie. C'est maintenant une large demande sociétale qui doit être satisfaite sans crainte par le législateur.

*Contribution au débat "démocratique et citoyen" ouvert par le Président de la République.*

---

## LAÏCITÉ CHÉRIE

*Max Bayard*

L'Observatoire de la laïcité, de création récente, vient d'émettre l'avis que la Charte de la laïcité soit également "diffusée" (il ne dit pas affichée!) dans les établissements scolaires privés confessionnels sous contrat.

Mais la Direction de l'Enseignement catholique n'est pas d'accord. Elle fait valoir qu'elle ne peut souscrire à l'article 11 de cette charte qui stipule que " Les personnels ont un devoir de stricte neutralité: ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions".

Elle invoque "le caractère propre" de l'enseignement catholique où une bonne partie des enseignantes sont des soeurs voilées qui ne cachent pas leur convictions...

Ainsi va la séparation des églises et de l'Etat républicain ...et laïque.

Il y a aussi que la loi de refondation de l'école du 8 juillet dernier exige que désormais "la devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen soient apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat".

Devra aussi être affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements, La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, fruit de la Grande révolution française.

Et là, ce sont les congrégations enseignantes (jadis expulsées et qui ont retrouvé pignon sur rue) qui protestent, car elles rechignent devant la devise républicaine d'égalité et préféreraient sans doute le drapeau blanc royaliste et celui du Vatican!

Décidément, la laïcité reste bien un combat progressiste en 2013.

## ENTRE DEUX NÉANTS

*Henri Blandin*

On parle parfois du mystère de l'au-delà, considérant que la mort n'est pas une fin mais une transition vers un autre monde ; c'est le cas de nombre de religions, pour ne pas dire toutes.

Car ces religions sont très souvent, la plupart du temps, le résultat de ce besoin pour les êtres humains - mais pas tous - d'espérer, sinon de croire vraiment, que leur vie (terrestre) n'est qu'un passage et qu'elle sera prolongée par « quelque chose » qui serait autre chose que le néant, le néant absolu.

Et pourtant...

Il me semble qu'il est beaucoup plus raisonnable, et conforme au bon sens, de penser que, après la vie (terrestre encore une fois et pour moi, c'est la seule) il n'y aura rien, pour ce que nous aurons été, pas plus que avant nous, avant notre naissance, nous n'étions quelque chose. Autrement dit, avant notre naissance comme après notre mort, c'est bien d'un néant, d'un néant absolu, d'un néant radical qu'il s'agit.

Certes, cela peut ne pas être très réconfortant et, de fait, ne l'est certainement pas. Mais il s'agit de savoir non pas ce que l'on voudrait, ce que l'on souhaite, ce que l'on espère, mais bien de ce qui est vraiment, ce qui est vrai, ce qui est la réalité.

Or, quoi que peuvent penser les uns et les autres, c'est pour moi une certitude que la vie humaine, comme toute vie animale ou autre, a un commencement et a une fin, définitive et irrémédiable.

Je parle évidemment de l'individu ; car chaque individu, bien entendu, est le fruit d'un passé, passé lointain et peut-être d'ailleurs sans commencement lui-même, si l'on considère que chaque être, chaque entité, Leibnitz aurait peut-être dit : chaque monade, résulte d'une évolution dont le tout début ne peut qu'être conjectural.

Mais ce qui importe essentiellement, me semble-t-il, c'est bien de l'être qui constitue une entité, non pas certes indépendante de l'ensemble de l'existant, mais ayant une individualité propre au point d'être reconnu et admis comme telle par toute autre entité consciente et pensante, comme d'être elle-même consciente de son existence, lorsque cette conscience apparaît en elle.

Ainsi, je suis moi pourrais-je dire, comme de tout autre, je pourrais dire tu es toi, et comme tout autre que moi dirait de moi tu es toi.

Nous ne sommes pas un simple numéro, non plus qu'un atome indistinct ; notre humanité a fait que nous avons une individualité, une personnalité ; et cela est évidemment loin d'être négligeable. Car tant que nous vivons, nous sommes reconnus et nous nous

reconnaissons nous-mêmes comme un membre de cette humanité, comme être humains.

Tout simplement, si je puis dire, il s'agit de savoir ce qu'est exactement cet être humain, particulier, et ce qu'il devient alors de son existence, datée quant à son commencement, va aussi connaître une date quant à sa fin.

Quant à moi, je suis convaincu que, s'il y a éventuellement un mystère c'est-à-dire quelque chose qu'il est difficile de comprendre et d'appréhender pour l'esprit humain, ce n'est pas la mort, mais bien plutôt le commencement c'est-à-dire le fait même de venir à la vie par la conception et par la naissance.

Comment, de la conjonction de deux gamètes, l'un mâle et l'autre femelle, se constitue un être, l'être humain que nous devenons et auquel est donnée la potentialité d'exister pendant un temps plus ou moins long.

À cet égard, on peut observer que pour mesurer cette existence, on compte le plus souvent en années ; et l'avis de faire-part qui accompagne un décès mentionne généralement que untel est mort à tel âge, exprimé en années.

J'ai pour ma part été amené à réfléchir à cette question en remarquant qu'il existait en nous, en chacun de nous, une sorte de métronome dont la régularité était certes loin d'être absolue mais qui me paraît néanmoins être un élément intéressant d'appréciation. Je veux parler de notre cœur et de ses manifestations que constituent ses pulsations.

Si l'on s'en tient à la moyenne habituellement admise, c'est-à-dire 70 pulsations à la minute, il apparaît que notre cœur bat à la cadence de plus de 100 000 par 24 heures c'est-à-dire par jour.

C'est dire que, par année, c'est de plus de 36 millions de battements il s'agit ; et que comptés par décennies, on voit que le milliard est atteint au bout de 30 ans environ, les 2 milliards au bout de 60 ans environ, et les 3 milliards avant 90 ans. Imaginons le travail que cela constitue pour le pauvre cœur de chacun de nous. Certes, encore une fois, il s'agit de moyenne, et d'approximation, mais ça ne me semble pas sans intérêt pour qui veut analyser comment nous sommes en vie puisque, à l'évidence, les battements de cœur sont un signe particulièrement tangible de l'existence.

Cette numération représente par conséquent quelque chose de parlant, le travail du cœur commence à un moment de la gestation, antérieure donc à la naissance, mais cesse à l'évidence au moment du décès.

Quelles conclusions ou quelle leçon tirer de cela, s'il y en a une ?

La question me semble être essentiellement de savoir ce que nous pouvons et devons faire du temps qui s'écoule entre le moment de notre naissance et celui de notre mort.

Cela correspond, au fond, à la philosophie ou encore la morale qui doivent présider à notre existence et à notre action. Pour certains d'ailleurs (cf. Félix LE DANTEC par exemple) la question se pose à peine, puisqu'ils considèrent que nous sommes essentiellement déterminés et que, en définitive, nous ne pouvons faire autrement que ce que nous faisons ou que nous avons fait.

Peu importe que nous soyons conscients ou non de ces actions, de ces postures, la conscience n'est qu'un épiphénomène qui nous permet, certes, de savoir ce que nous faisons, mais ce ne serait qu'une illusion de penser que cela change quoi que ce soit à notre détermination, c'est-à-dire au fait que, immanquablement, nous ne pouvons faire en somme que ce pourquoi nous sommes faits. Il s'agit donc de quelque chose de plus qu'une prédisposition, mais d'une véritable destinée, à laquelle nous ne pouvons pas échapper.

Une telle conception s'oppose évidemment à celle qui consiste à attribuer à l'être humain non seulement une conscience, mais encore une certaine liberté, qui nous permettent de faire un choix parmi les potentialités. C'est ainsi, et ainsi seulement, que nous devenons responsables de nos choix et de nos actions.

Alors se pose le problème des critères de nos choix, ce qui rejoint le problème de la philosophie et de la morale. La philosophie est en somme une sorte de science ou tout au moins un art qui constituerait comme un guide de nos choix et de nos options.

L'axe de ce guide dépendrait du choix oui, que nous ferions entre diverses possibilités de conduire notre existence. Quel serait en quelque sorte le but ou le sens de celle-ci ?

On parle parfois de « vie bonne ». Mais encore convient-il alors de définir ce qu'est cette vie bonne. Est-ce celle qui nous permettrait de combler non seulement nos besoins nécessaires, mais aussi nos désirs, voir à la limite nos caprices.

Ou bien cette vie bonne doit-elle tenir compte de l'existence des autres et doit-on considérer que pour qu'une vie soit effectivement tenue pour bonne, il faut qu'elle soit bonne non seulement pour soi, individus particuliers, mais également pour les autres, ou en tout cas pour le plus grand nombre, au moins pour ceux qui nous sont proches et que nous connaissons ?

Dans ce dernier cas, on voit que l'on aborde la question de la morale, question qui est fondamentalement celle de savoir, de définir, ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui est bon et ce qui est mauvais, ce qui est juste et ce qui ne l'est pas.

Peut-on vivre sans morale ?

Voilà une interrogation que l'on ne semble pas se poser souvent, et pourtant...

La plupart des êtres humains, tout au moins je le suppose, reçoivent d'abord de leurs parents d'une façon générale, puis de la société, sous une forme ou sous une autre (école notamment ou religion, par exemple) au moins des rudiments de morale. Fais pas ci, fais pas ça, ou plutôt : fais ceci, fais cela. Voilà qui me paraît résumer assez bien ces rudiments.

Ainsi se dessinent les axes ou les trajectoires qui sont à la base des comportements humains. Ces comportements sont par conséquent dictés, ou en tout cas infléchis par des éléments d'ordre psychologique et mental. Car la pensée, en l'occurrence, précède et dans une certaine mesure détermine les actes : les faits et gestes.

Détermine ? Il ne s'agit plus alors d'un déterminisme à la manière dont nous en avons parlé précédemment, ce n'est plus un déterminisme qui fait de nous des êtres passifs, ou au moins de simples exécutants, de simples agents... De quelque chose sur laquelle nous n'avons pas véritablement prise... Mais le résultat de choix dont nous sommes l'auteur, non seulement conscient, mais volontaire, intentionnel.

Voilà quelques idées auxquelles m'a conduit l'interrogation initiale.

J'en reviens à mes deux néants :

rien avant, rien après. Voilà ce que je crois profondément ; cela n'empêche en aucune façon, ne retire rien, à la nécessité pour qui est conscient de se demander ce qu'il doit faire de son temps, du temps qui s'écoule entre ces deux néants ?

Simplement, notre volonté, nos intentions pour autant que nous en soyons maître et responsable, nous les dirigerons en fonction de cette conviction que nous aurons que, en définitive, nous n'avons de compte à rendre à personne qu'à nous-mêmes, ou à nos semblables ; mais en aucune façon à quelque puissance supérieure, à quelque être surnaturel que ce soit.

C'est à cette aune que s'esquisseront les traits de notre philosophie et de notre morale.

---

---

## 2 BREVES...

Max Bayard

France : Suite aux récentes consignes républicaines, le nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique propose que les écoles cathos accolent sur leur fronton à côté de la devise désormais obligatoire "Liberté Egalité Fraternité", une parole de l'Evangile (du genre : "Laissez les enfants venir à moi" ?, Luc 10.14).

Israël : Les juifs ultraorthodoxes (les *haredim*) ont enfin leur smartphone casher qui par intervention divine leur permet de rester "entre soi" à l'abri des tentations du monde laïque dépravé, impur et corrompu.

## ESPOIR

D'anciens musulmans ayant rompu avec l'islam ont lancé à Paris un "Conseil des ex-musulmans de France" pour réclamer le droit de se dire publiquement athées et de critiquer leur religion d'origine, ont annoncé à l'AFP les initiateurs du projet.

*"Nous sommes un groupe d'athées et d'incroyants qui avons, de ce fait, fait face à des menaces et à des restrictions dans nos vies personnelles, plusieurs d'entre nous ont été arrêtés pour blasphème",* expliquent les membres fondateurs dans leur appel publié sur Facebook. Ils se réfèrent notamment au Chevalier de la Barre, exécuté en 1766 pour avoir refusé de soulever son chapeau au passage d'une procession religieuse et dont la cause avait été défendue par les philosophes des Lumières.

*"Aujourd'hui, d'innombrables Jean-François Lefebvre de la Barre sont menacés, torturés, emprisonnés, mis à mort pour apostasie, blasphème, hérésie et pour refus de se plier aux diktats islamistes",* affirment les promoteurs de ce Conseil. Ils réclament notamment *"la liberté de critiquer les religions", "l'interdiction de toute restriction à la liberté inconditionnelle de critique et d'expression, sous couleur de la religion",* ainsi que **"la liberté d'athéisme"**. Ils veulent aussi interdire tout ce qui s'oppose, dans l'islam selon eux, *"aux libertés des peuples" et "à l'autonomie des femmes"*.

A l'origine de ce Conseil, composé d'une trentaine de membres de diverses nationalités (marocaine, algérienne, pakistanaise, iranienne, sénégalaise, etc...), un appel du Palestinien Waleed Al-Husseini. Ce blogueur de 28 ans avait été détenu plusieurs mois en 2010 en Cisjordanie, accusé de commentaires blasphématoires envers le Prophète, avant de se réfugier en France.

*"Nous voulons porter en France la voix des ex-musulmans qui dénoncent le mensonge selon lequel tout musulman l'est toujours alors que ce n'est pas vrai",* a expliqué à l'AFP l'un de ses membres Atika Samrah, une Marocaine installée en France depuis cinq ans et qui dit n'avoir jamais pu se dire athée dans son pays.

Des associations similaires existent en Grande-Bretagne et en Allemagne. *"Nous avons choisi le même nom et le même logo (le mot "ex" accompagné d'un croissant), en y ajoutant la carte de France pour bien refléter notre appartenance",* a-t-elle précisé.

Rejetée par l'islam, l'apostasie est passible de la peine de mort en Iran et en Arabie saoudite.



## BRÈVES

Max Bayard

### Baby loup

Aujourd'hui, 17/10/13, la Cour d'appel de Paris réunie exceptionnellement en audience solennelle va-t-elle se rebeller contre une décision très claire de la Cour de Cassation? C'est du moins ce que souhaite le procureur général François Falletti dans son réquisitoire pour la laïcité.

Mais l'avocat de l'employée voilée répond "qu'il est difficile de décider de la légalité du licenciement sans juger de la légitimité de porter le voile" (qui n'est pourtant pas une obligation religieuse musulmane selon les théologiens les plus éminents).

Donc: *légitimité contre légalité*, quel beau sujet de prétoire quand l'Observatoire de la laïcité déclarait hier que l'affaire Baby-Loup ne justifie pas une nouvelle loi sur les lieux d'accueil de la petite enfance.

Un régal pour l'esprit: à suivre passionnément...



### Notre Père...

C'est la prière majeure de tous les chrétiens car elle est supposée, et elle seule, sortir de la bouche même de Jésus-Christ.

Sans preuve bien sûr puisque sa première version connue est en grec tardif. Elle a été depuis mainte fois remaniée et le plus récemment en français en 1966 lorsqu'il a été décidé de tutoyer Dieu comme un vieux camarade d'école en se sentant plus proche de Lui.

Mais la formule adoptée posait problème aux yeux des puristes susceptibles. Il était dit au Seigneur **"Ne nous conduis pas dans la tentation"** (Matthieu-6,13-TOB).

Quel salopard donc que Celui qui soumet les hommes à la tentation de son pire ennemi, Satan, lequel est toujours prêt à faire leur malheur; et les hommes, solitaires, trop faibles, à se précipiter dans ses filets mortels.

Il a fallu attendre 2013 et des controverses interminables pour que cette formule change une fois encore en ces termes: **"Ne nous laisse pas entrer en tentation"**.

Ce qui confirme que les hommes sont des faiblards toujours prompts à céder au Mal, sauf intervention du Très Haut qui le plus souvent a autre chose à faire ou l'Esprit ailleurs (voyez Geluck qui vient de relire la Bible).

Qui peut encore parler de *"libre arbitre"* des hommes quand ils s'en remettent les mains jointes et tête baissée au bon vouloir d'un Etre abscons?

Pourtant, JC leur a donné un bon conseil: **"Quand vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites"** (Mt-6,5-TOB).

## SUITE DES BRÈVES

Max Bayard

### Fumant!

Angers est traditionnellement une "ville catho" où finalement il y a peu de pratiquants réguliers.

Si peu qu'ils se sentent perdus dans l'immense cathédrale bien triste de Monseigneur l'évêque. Ils vont donc se réfugier dans une petite chapelle attenante, la chapelle Notre-Dame-de-Pitié.

Et voilà qu'au fil des ans, les bougies votives payantes l'ont encrassée au point de devenir lugubre, nourrissant des idées noires chez les ouailles.

Alors l'Etat laïque compatissant, par delà ses obligations légales, lança une première tranche de travaux intérieurs purement esthétiques de nettoyage pour 300.000€. Pour sûr que cette dame ne fera plus pitié.

Mais croyez-vous qu'il y sera désormais interdit d'allumer des bougies?

*Le curé l'assure: "aujourd'hui, elles sont moins nocives et leur fumée moins noire et mois grasse"; espérant bien masquer ses supercheries derrière un rideau de fumée!*

### Islamisme

Comment l'Occident creuse sa tombe

Entretiens libres

Hamid Zanaz

Les Editions de Paris Max Chaleil

Dans ce petit livre récent, Hamid Zanaz, journaliste indépendant franco-arabe, donne d'emblée le ton de son enquête par ces mots de son ami Ferhat Mehenni: *"L'islam, c'est l'islamisme au repos; et l'islamisme, c'est l'islam en mouvement"*.

Viennent ensuite les "entretiens libres", en vérité anti-islam (au repos ou en mouvement), dont une voix connue de nous, celle de Jocelyn Bézecourt qui dit plusieurs choses.

C'est une sévère dénonciation de l'islamisation rampante mais efficace et inquiétante en France et en Europe.

Pourtant, on ne peut s'en tenir là.

Pour un athée sincère, convaincu et militant, ce sont toutes les religions totalitaires intervenant dans nos contrées - bouddhisme inclus- qui justifient nos critiques rationnelles, car toutes sont empruntées d'un prosélytisme forcené fondé sur la tromperie des esprits crédules; et donc il ne s'agit pas de combattre telle religion plutôt que telle autre.

Il s'agit pour nous et les générations futures de libérer l'humanité de l'oppression spirituelle de tous les "fous de dieu", puisque

*Patience et longueur de temps*

*Font plus que force ni que rage*

La Fontaine

### Angers, 25 octobre 2013

Mme Christine Taubira, ministre de la Justice et garde des sceaux est venue à Angers présenter ses projets pour l'Anjou: rétablir le tribunal de grande instance de Saumur et réfléchir à l'avenir de la prison départementale vétuste et surpeuplée.

Elle fut hélas accueillie en particulier par une poignée de cathos de *La Manif pour tous* (antis mariages gays au nom de la Bible!) qui poussèrent des cris couvrant son discours public et lancèrent de grossières injures.

Ainsi, la presse locale a relevé "Taubira dégage, tu pue", "Tes jours sont comptés", "Non à la dictature socialiste" et une enfant de douze ans exhibait une peau de banane avec ces mots "Une banane pour la guenon".

Par ailleurs, on peut imaginer que l'engouement actuel pour Albert Camus vient en partie de ce qu'il était contre l'indépendance de l'Algérie, en sa qualité de "pied-noir" ou "petit-blanc"!

Ainsi et en définitive, des forces du passé le plus sombre veillent et brouillent le temps présent qui devrait être celui de la fraternité, selon notre devise républicaine ancestrale.

Débat sur la nationalité: droit du sang contre droit du sol ? il est triste de chanter encore en chœur quand tant de nous ont des origines étrangères, *Qu'un sang impur abreuve nos sillons*.

### Angers, 6 novembre 2013

L'arbre de la Laïcité planté en grande pompe au coeur de la ville le 9 décembre 2012 commémorant la loi de Séparation du 9 décembre 1905 est sectionné à la base dans la nuit.

Indignation générale et on attend une enquête pour déterminer les coupables. Le maire parle de *"climat nauséabond"* et va replanter un arbre rapidement au même endroit.

*Mais la presse l'avait montré et je l'ai vérifié, ce jeune chêne vert était déjà bien malade comme hélas notre laïcité !*



## SUITE

*Suite à l'affaire de « La Banane », la Ligue des Droits de l'Homme invite les Angevins à manifester contre le racisme devant le Palais de justice le 11 novembre à 17h.*

\*\*\*

Une belle manif unitaire, laïque, antiraciste et républicaine

Hier 11 novembre 2013 a eu lieu à Angers à 17h la plus grande manifestation citoyenne, laïque, antiraciste et républicaine, "dans la dignité et la non-violence", depuis très longtemps.

Il a plu toute la journée, sauf durant cette manif que j'ai rejointe en taxi faute de transport en commun à ma portée.

Nous étions des milliers, mais en l'absence d'étudiants et de lycéens, qui ne se sont pas mobilisés, hélas!

Le rassemblement a eu lieu devant le palais de Justice où Mme Christiane Taubira s'est fait gravement insulter dans l'exercice de ses fonctions de ministre de la Justice et Garde des sceaux, comme chacun sait. C'était aussi au pied du monument aux morts de 14/18 et 39/45 qui se trouve juste au pied du tribunal et qui portait des drapeaux français.

Une intervention unitaire a été lue et nous avons tous levé les deux mains pour exprimer notre profonde indignation et notre vive réprobation.

Ensuite, vers 17h45, nous sommes partis en cortège qui est passé et s'est recueilli devant l'Arbre de la Laïcité scié à la base quelques jours avant par des inconnus, une enquête est en cours.

Finalement nous nous sommes encore rassemblés place du Ralliement jusqu'à 18h/30 où il y a eu d'autres déclarations unitaires.

Il y avait plusieurs banderoles: celle de la Ligue des droits de l'homme qui présidait la manifestation à côté d'une vingtaine d'autres associations, des banderoles anti-racistes et la grande banderole en tête du cortège qui disait: UN SEUL MONDE, UNE SEULE HUMANITE.

On s'est dispersé après avoir chanté en chœur "Lily" de Pierre Perret.

C'était grand, c'était beau et réconfortant, et j'ai pris des photos comme beaucoup ici présents, dont les médias écrits, radios et télé.

C'était indispensable, mais on aurait pu s'en dispenser si la paix civile régnait sans accrocs graves et menaçants pour l'avenir.

Nota: mon journal local n'a pas "vu" notre halte devant l'Arbre de la Laïcité!

Mon regret: que Mme Taubira n'ait pas porté plainte.

## Sale après-midi par beau temps

Depuis ce matin tôt je suis en boule du fait des affaires Taubira: Angers + Minute.

A 15h, j'ai rencontré un petit groupe de retraités de mon âge et de mon niveau intellectuel et social.

J'ai ouvert le débat là-dessus et l'on m'a immédiatement objecté en chœur qu'il était normal qu'elle n'ait pas déposé plainte, car elle est habituée et en a entendu d'autres! quand à Minute, il y a la loi sur la liberté de la presse et l'exemple de Charlie-Hebdo avec Mahomet! C'était trop et je suis parti fâché.

A 16h, place du Ralliement, des étudiants organisés proposent à la population d'écrire librement? des mots significatifs sur Angers sur des tableaux-papier. Je propose un nom propre à celui qui tenait le gros feutre noir, le nom de Taubira, et il refuse de me laisser écrire objectant que "ça fait polémique".

J'évoque ensuite un nom commun, guenon, même refus, même motif. J'évite donc le mot banane et je me fâche, le traitant d'inconscient, d'irresponsable et les autres étudiants ne bougent pas.

Bougeront-ils quand certains surgis de l'ombre leur botteront le cul avec des godillots à clous?

Sûr que je suis passé chaque fois pour un vieux sectaire à enterrer...

---

## VOLTAIRE

*Raymond Roze des Ordonc*

Les raisons qui font que ce "bon" Voltaire considère la religion comme une nécessité.

Il faut une religion pour la canaille.

Pourquoi leur ôter le joug salutaire, une crainte nécessaire qui seule peut prévenir les crimes secrets.

La croyance des peines et récompenses après la mort est un frein dont le peuple a besoin. La religion bien épurée serait le premier lien de la société.

Que l'infâme superstition soit décriée chez les honnêtes gens et qu'elle soit abandonnée aux laquais et aux servantes comme de raisons.

Que le peuple soit guidé et non pas qu'il soit instruit, il n'est pas digne de l'être. Essentiel qu'il y ait des gueux ignorants.

Quand la populace se mêle de raisonner tout est perdu. Le peuple sera toujours sot et barbare, ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon, du foin.

Voltaire dans une de ses nombreuses lettres où il fait part de sa découverte du mémoire anti-religion de Meslier, confesse à son ami : ils sont heureusement purgés du poison de l'athéisme.

Voltaire a totalement trahi la pensée de Meslier pour ne pas écorcher sa vision "déiste" du "grand horloger"...

## Laïcité révolutionnaire

Max Bayard

1795, c'est l'année de la réaction thermidorienne contre les excès de toute nature des années jacobines 93/94.

Mais c'est toujours la même Convention nationale, débarrassée il est vrai de ses éléments trop agités rasés du cou.

Le 3 Ventôse An IIIème de la République française, une et indivisible (21 février 1795), Boissy-d'Anglas, membre du comité de Salut public remanié présente devant la Convention un Rapport sur la liberté des cultes au nom des comités réunis de Salut public, de Sécurité générale et de Législation.

Il y regrette d'abord "les maux affreux de la Vendée où vous avez vu s'organiser cette guerre horrible que l'impéritie du gouvernement a laissé se développer et s'étendre et où tous les crimes ont produit toutes les calamités". La première guerre de Vendée venait en effet de prendre fin avec le Traité de paix de La Jaunais du 17 février. Par cet acte solennel, les Vendéens conduits par Charette se soumettaient à la République, reconnaissant sa constitution, ses lois et son gouvernement.

Ensuite, l'orateur condamne Chaumette et Hébert, déjà guillotins, et leurs émules déchristianisateurs, "ces brigands incrédules animés par la démence et la fureur".

Plus surprenant est le reproche fait à l'Assemblée nationale constituante d'avoir institué par un décret du 27 novembre 1790 la Constitution civile du clergé, divisant celui-ci entre jureurs et réfractaires, ce qui créa un schisme générateur de graves troubles à l'ordre public durement réprimés par des arrestations, des déportations et des exécutions de prêtres, de religieux et même de simples croyants qui protégeaient les réfractaires.

En conclusion, après avoir établi que la religion est une affaire privée pour chaque citoyen, Boissy-d'Anglas posait trois principes sous le règne de la philosophie des Lumières: la pleine liberté des cultes, une police publique pour prévenir les maux affreux du fanatisme et l'instruction "dans les sentiers de la raison" car "bientôt, les hommes ne seront guidés que par le seul attrait de la vertu. Ils seront bons parce qu'ils seront heureux, et heureux parce qu'ils seront libres".

Libres plus pour longtemps car s'annonce déjà la tyrannie bonapartiste/napoléonienne qui va notamment restaurer l'Eglise catholique dans tous ses privilèges dominateurs sur le peuple français avec le concordat de 1801.

Entre temps, Boissy-d'Anglas aura fait adopter ce décret du 3 Ventôse qui stipule par XII articles que l'exercice d'aucun culte ne peut être troublé; que la République n'en salarie aucun et surtout qu'elle ne fournit aucun local ni pour l'exercice du culte ni pour le logement des ministres, ce qu'on écarta les rédacteurs de la loi du 9 décembre 1905, grevant lourdement les finances publiques pour l'entretien des lieux de culte mis

gracieusement à disposition principalement de l'Eglise catholique, hors monuments historiques.

D'autres interdictions sont proclamées qui rendent les autorités constituées parfaitement libres et neutres vis-à-vis des religions, ce que l'on appelle aujourd'hui la Laïcité de l'Etat et des collectivités publiques; une laïcité qui n'est plus révolutionnaire mais qui est devenue timide, molle et banale quand bien même elle est encore parfois malmenée par de mauvais esprits: la décapitation récente des Arbres de la laïcité de Bordeaux et d'Angers.

---

## Rions un peu

Trois jeunes filles meurent et se retrouvent aux Portes du Paradis. Saint Pierre les accueille comme il se doit, et demande aux filles:

- Avant que je ne vous laisse entrer, vous devez répondre à une petite question concernant votre moralité sur terre.

Et s'adressant à la première, il demande:

- Avez-vous mené une vie de bonne moralité ?

- Oh oui : J'étais vierge avant de me marier, et je n'ai jamais trompé mon mari, c'est vous dire !

- Très bien. Gabriel, tu donneras à cette jeune fille la clé en or !

Puis s'adressant à la deuxième jeune fille:

- Et vous, avez-vous mené une vie de bonne moralité ?

- Oui Saint Pierre, moi aussi j'étais encore vierge avant de me marier, mais j'ai trompé mon mari une fois depuis.

- Très bien. Gabriel, tu donneras à cette jeune fille la clé d'argent !

Enfin s'adressant à la troisième jeune fille:

- Et vous ?

- Oh moi, franchement Saint Pierre, on ne peut pas dire que j'ai été très 'morale' - J'ai couché avec les garçons alors que je n'étais encore qu'une gamine. Souvent même, on était plus de deux, et il y avait parfois des filles aussi. Et puis ça a continué une fois que je me suis mariée.

Mais le pire, c'est que je n'ai aucun remords...

- Très bien. Gabriel, tu donneras à cette jeune fille la clé... de ma chambre...

C'est une religieuse qui rentre dans un magasin d'alimentation. Elle achète une énorme bouteille de porto et dit à la caissière:

- J'achète cette bouteille pour soigner la constipation de la Mère Supérieure.

Une heure plus tard, alors qu'elle vient de sortir du magasin, elle croise la religieuse dans la rue, assise sur un banc, avec la bouteille vide à côté d'elle. La religieuse a l'air aussi bourrée que le métro aux heures de pointe.

- Mais enfin ma Sœur! Vous m'aviez dit que cette bouteille était pour soigner la constipation de la mère supérieure !

- Mais c'est la vérité ! Vous verrez, ça va vraiment la faire chier de me voir dans cet état !

## HOMMAGE AU CURÉ

JEAN MESLIER

1664 - 1729

Né à Mazerny – mort à Étrépiigny  
(Ardennes)

Pionnier de la pensée matérialiste athée,  
révolutionnaire, socialiste, humaniste.

Précurseur des lumières

Il est possible que ce Catéchisme dit du Curé Meslier soit en fait l'œuvre de Sylvain Maréchal. 1750-1803. Écrivain, poète, athée révolutionnaire, ayant goûté de la Bastille. Meslier mort, c'était une façon moins risquée d'exprimer son athéisme et de rendre hommage à Jean Meslier en même temps

Tant de chapes de plomb ont été coulées sur l'œuvre de Meslier qu'il est parfois difficile de démêler le vrai du faux.

En dépit des tentatives tant des religieux que des laïcs tièdes de faire passer les mémoires de Meslier pour des faux, tous les historiens s'accordent pour dire que les 3 manuscrits déposés à la BNF sont bien de la main du Curé Meslier, l'écriture étant sans doute possible la même que celle relevée sur les registres des paroisses d'Étrépiigny et de Mazerny. Registres qui enregistraient la plupart des événements de la commune depuis le baptême jusqu'à la mort. L'état civil n'avait pas encore été inventé.

Nous n'avons pas connaissance de l'existence d'un manuscrit du « Catéchisme » c'est ce pourquoi nous partageons ce doute avec vous chers lecteurs.

Meslier fut le curé des paroisses d'Étrépiigny et de Balaives. A sa mort, il laisse deux lettres adressées aux curés du voisinage qui nous aident à comprendre les raisons de 40 ans de silence sur son athéisme. Dans ces lettres qui accompagnent les manuscrits dont le titre exact original est : « *Pensées sur la Religion* » en 3 probablement 4 exemplaires de 608 à 623 feuillets

chacun, Jean Meslier écrit : *qu'il s'est facilement laissé conduire dans sa jeunesse à l'état ecclésiastique pour complaire à ses parents qui étaient bien aise de l'y voir comme dans un état de vie plus doux, plus paisible et plus honorable dans le monde que celui du commun des hommes.* Il pense qu'à cette place « *il serait mieux qu'ailleurs, utile à ses semblables* ».

Aux XVII<sup>e</sup> & XVIII<sup>e</sup> siècle, le curé de village est plus important pour le peuple que le juge ou le seigneur, il est lecteur, écrivain public, conciliateur, conseiller. A maintes reprises, il prend la défense des paysans contre le seigneur local, le sieur de Touilly. Meslier refuse de recommander ce seigneur au « prône ». L'archevêque lui commande de réparer et nous avons là un échantillon du génie frondeur de Meslier. Au cours de son sermon le dimanche suivant il prie Dieu pour Antoine de Touilly ; *qu'il le convertisse et qu'il lui fasse la grâce de ne point maltraiter le pauvre et dépouiller l'orphelin.*

L'archevêque reproche aussi à Meslier la jeunesse de ses servantes.

Aux « christicoles » qui condamnent les plaisirs de la chair, il répond par deux phrases qui expriment avec transcendance son athéisme : *Il faut être sot pour ne pas, par bigoterie et par superstition goûter au moins quelques fois à ce doux penchant de la nature. C'est en quelque façon condamner la nature même et son auteur ; (si elle en avait une autre qu'elle-même)* (Comment exprimer plus clairement son athéisme) A sa mort, il laisse deux lettres adressées aux curés du voisinage.

Il sera enterré dans le jardin de son église dans la plus grande discrétion, sans trace.

Voltaire le fera connaître en le trahissant, pour ne pas écorner ses propres convictions déistes, les penseurs des lumières, Diderot en particulier s'en inspireront, Marx, Engels, Nietzsche et bien d'autres subiront son influence, mais la société bien pensante réussira à cacher son existence au grand public jusqu'aux années 1960 et ira jusqu'à mettre en doute son existence même.

Aujourd'hui encore, le curé Meslier est ignoré de l'immense majorité de nos concitoyens, nous espérons que la réédition de ce catéchisme contribuera à réparer cet oubli indigne au pays des lumières.

Les 3 manuscrits sont conservés à la Bibliothèque Nationale sous le titre « pensées sur la religion », Meslier y démontre en 8 preuves que les religions sont

d'invention humaine, principes d'erreurs, d'illusions et d'impostures.

Les persécutions en tous genres, le caractère hautement subversif de son œuvre expliquent la précaution de 3 manuscrits.

On prête à Jean Meslier cette diatribe souvent reprise :

Que tous les grands de la terre & que tous les nobles fussent pendus & étranglés par les boyaux des prêtres.

---

#### EPITAPHE DU CURÉ MESLIER

Ci-Git Jean Meslier,  
Curé d'Étrepigny, village de la Champagne  
DÉCÉDÉ EN 1733  
Agé de 55 ans

A SA MORT, IL RÉTRACTA  
CE QU'IL PRECHOIT PENDANT SA VIE.  
ET  
N' EUT PAS BESOIN DE CROIRE EN DIEU,  
POUR ÊTRE HONNÊTE HOMME.

---

#### Voici quelques extraits de son « catéchisme

##### DE DIEU

*DEMANDE* . Qu'est-ce que Dieu ?

Réponse, Dieu est tout ce que veulent les Prêtres.

##### DE LA TRINITÉ.

D. Y a-t-il plusieurs Dieux ?

R. Oui, & non ! il n'y a qu'un Dieu ; mais ce Dieu unique en fait trois.

D. Pourquoi ces trois personnes divines sont-elles égales en toutes choses ?

R. Afin que les prêtres aient trois cordes à leur arc.

D. Que faut-il conclure du mystère de la Sainte Trinité ?

R. Que c'est une rêverie renouvelée des Grecs. Voyez Platon & cie.

##### DE L' INCARNATION

D. Que veut dire qu'un Dieu s'est fait Homme ?

R. Cela veut dire qu'un homme a voulu se faire passer pour un Dieu.

D. Est-il Dieu & homme en effet, & tout ensemble.

R. Point de réponse à votre demande.

##### DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL

D. Qu'est-ce que les sacrements en général ?

R. Ce sont des pratiques superstitieuses, instituées par des fourbes pour diriger des sots.

D. Pourquoi l'Église se sert-elle de tant de cérémonies dans l'administration des sacrements ?

R. parce qu'elle connaît le genre humain : parce qu'elle n'ignore pas qu'il faut des spectacles au peuple, & qu'on mène son esprit quand on a frappé les sens.

##### DE L' EXTRÊME-ONCTION, ET DU VIATIQUE

D. Qu'est-ce que cette cérémonie ?

R. C'est un moyen assez adroit, inventé par les Prêtres, pour s'emparer des derniers moments d'un malade, & profiter de la faiblesse de son esprit, afin d'en obtenir tout ce qu'ils convoitent.

D. Quels en sont les effets ?

R. D'épouvanter le moribond, de le rendre encore plus malade, & de lui faire insérer dans son testament des clauses qui ne plaisent pas toujours à la veuve & aux orphelins.

# CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ÉLECTIVE DE L'UNION DES ATHÉES

**Samedi 28 juin 2014 à 14 H 30**  
**Maison des Associations, 15 passage Ramey PARIS XVIII**

**Ordre du jour :**

- 1 - décompte des pouvoirs
- 2 - rapport moral et administratif
- 3 - rapport financier
- 4 - décharge aux membres du bureau
- 5 - présentation des candidats
- 6 - élections
- 7 - montant de la cotisation
- 8 - questions diverses

**Le droit de vote est réservé aux seuls adhérents en règle de cotisation.**  
**Les adhérents désireux de se présenter comme candidats au bureau ou à la présidence doivent faire parvenir leur candidature au secrétaire :**

**M. Jean-Max CAPMARTY**  
**20 Bvd de Lagny**  
**F – 77600 BUSSY ST GEORGES**

**avant le samedi 20 juin 2014 au plus tard.**

## **Appel aux candidats !**

**Le bureau est toujours incomplet. Tout membre désireux de s'investir (un peu) est non seulement le bienvenu mais vivement souhaité.**

Des candidatures pourront éventuellement être reçues en assemblée générale pour autant que celle-ci marque son accord.

**Ne perdez pas votre voix :** les adhérents empêchés d'être présents peuvent donner leur pouvoir à un adhérent de leur choix. Ce pouvoir doit être conforme au modèle ci-dessous, signé et daté et doit parvenir **chez le secrétaire, M. CAPMARTY, pour le samedi 20 juin 2014 au plus tard** (il suffit de compléter et envoyer celui ci-dessous – on peut également le faxer au (00 32) (0)2 217 90 49 ).

**Seules, les procurations émanant de membres à jour de leur cotisation seront prises en compte.**  
**Ne perdez pas votre temps à nous l'envoyer si vous êtes seulement abonné à la Tribune des Athées.**

-----  
Je, soussigné(e).....adhérent(e) n°.....

donne pouvoir à M(ME).....adhérent(e) n°.....

Pour voter en mon nom à l'assemblée générale statutaire de l'Union des Athées du 16 avril 2011 sur les points prévus à l'ordre du jour mentionnés dans la convocation.

Fait à.....Le.....

Signature :